

# POLICE MAGAZINE

## *Les dessous d'un attentat*



Lire, pages 2, 3, 4, l'article de MAURICE LAPORTE. Ci-dessus : l'assassin, frappé à mort, va s'écrouler (Rol.) M. Hainnaux, dit Jo-la-Terreur, nous écrit qu'il n'a jamais vu un rédacteur de *Police-Magazine*...

En page 13, notre collaborateur GEORGES OUBERT lui répond.

## Les responsables sont aussi des coupables

L'abominable attentat qui a endeuillé deux nations amies, la France et la Yougoslavie, appelle la justice. Une justice nécessaire et complète.

Celui qui a brandi l'arme terriblement homicide n'est plus. Ses complices qui ont aidé à son exécrable forfait sont promis au châ-timent.

C'est bien. Ce n'est pas assez. Il y a ceux qui ont accompli le crime. Il y a ceux qui ont laissé le crime s'accomplir.

Ont-ils été frappés? Certes, on nous a fait connaître les « sanctions » dont sont atteints quelques hauts personnages. Un ministre a démissionné.

Au lendemain du drame, au soir même où il a éclaté, l'opinion, unanime, a demandé que les responsables fussent recherchés et punis. Trop d'événements récents ont démontré combien il devenait dangereux de mépriser trop longtemps la volonté populaire. Après une attente de quelques jours où il semblait qu'on eût attendu vainement que l'émotion s'apaisât, on a annoncé la répression nécessaire.

Est-elle efficace? Est-elle seulement réelle?

Le ministre démissionnaire d'hier redeviendra ministre demain. Les hauts fonctionnaires relevés de leurs emplois sont-ils révoqués? Il apparaît qu'ils sont seulement en disponibilité. C'est-à-dire que nous les reverrons, quelque jour, pourvus d'autres prébendes, honorés de nouveaux honneurs. Ou, plutôt, n'en seront-ils pas comblés, selon la coutume administrative et politique, par un privilège secret et que nous ne connaissons pas?

Ministre, préfet, chef de la Sûreté, commissaire, ont-ils failli? Comment? Dans quelle mesure? Malgré les « sanctions », une apparence de protection semble les couvrir et les défendre.

On prétend les frapper cependant. Donc, ils ont failli.

En ce cas, leur faute est inexcusable, puisque les conséquences en sont, hélas! irréparables.

On savait que notre hôte, le roi Alexandre I<sup>er</sup>, était menacé. On savait le nom, le signalement d'un régicide prévu, qui a été le complice de l'assassin, qu'on avait laissé en liberté et qu'on a arrêté après le crime.

On savait... Et, cependant, un homme a pu forcer le barrage, approcher le roi et le ministre, gravir le marchepied de la voiture et les fusiller à bout portant de dix coups de feu.

Le pays ne comprendrait pas que des mutations administratives pussent suffire à réprimer une aussi coupable impuissance.

Une enquête doit être ouverte. N'y a-t-il pas des articles de loi qui prévoient le cas où des fonctionnaires ont trahi les devoirs de leur charge? N'y a-t-il pas, pour les juger, des tribunaux, une Haute Cour?

Qu'on y songe! L'incapacité, le désordre, l'impuissance criminelles de notre administration de police nationale ont été la cause d'un drame horrible qui a pu les dénoncer. Mais ces mêmes tares qui existaient hier demeureront demain. Elles continueront impunément tant qu'elles ne feront pas d'illustres victimes et ne léseront que de simples citoyens.

Les vagues et vaines « sanctions » qu'on nous propose n'y peuvent rien changer.

A la vérité, il faut une volonté ferme, une action énergique de réforme et d'assainissement.

Le pays l'exige. Et, si, cette fois, on n'entend pas sa voix, nul ne peut prévoir où pourront l'entraîner sa colère et son désespoir devant tant de complaisance, de complicités, d'injustice et de lâcheté!

**P.M.**

## L'Assassinat du Roi Alexandre

# De la Main



Sans se douter du sort qui l'attend, le souverain franchit la passerelle du débarcadère du quai aux Belges. (N. Y. T.)

par Maurice

le 28 mai dernier, son espoir de voir l'Autriche enfin pacifiée! Deux mois plus tard, la Sainte-Vehme nazie le retranchait du monde des vivants

Il en est d'autres, quantité d'autres : ministres, députés, avocats, personnalités moins connues. Rien qu'en ce qui la concerne, l'Orim aurait inscrit à son horrible tableau de chasse 7 000 — je dis bien sept mille — victimes au cours de ces quinze dernières années. Ce chiffre, c'est elle-même qui l'établit, car l'Orim tient une comptabilité fort précise de tous ses actes.

Son chef, Ivan Mikailoff, dit le petit Vantché, celui-là même dont j'ai publié ici une interview, revendique personnellement la gloire d'une centaine d'exécutions.

C'est lui qui obligea le dictateur bulgar Stambouliski à creuser sa tombe et qui le précipita dedans une balle dans la tête. C'est lui qui, en 1928, assassina le général Protogueroff, son rival à la direction de l'Orim.

— Ne cherchez pas. C'est moi! écrivit-il le lendemain dans *La Liberté ou la Mort*, le journal officiel de l'organisation.

C'est encore lui qui, en 1930, mitrilla dans une rue de Sofia un député partisan de Protogueroff. On lui fit un procès sans oser l'arrêter. Grelottant de peur, juges et jurés prononcèrent un sensationnel acquittement. Il faut dire que, ce jour-là, Mikailoff et vingt mille des siens cernaient le palais de Justice de Sofia. Toutes les mains étaient crispées sur les parabellum.

Si le port du tatouage, une tête de mort surmontée des initiales V. M. R. O., à l'avant-bras gauche est recommandé à tous les membres de l'Orim, il n'est cependant pas obligatoire. C'est un signe de ralliement, sans plus. Mais attention! Qui n'appartient pas à l'Orim ne peut, sous peine de mort, s'amuser à ce petit jeu. L'histoire advenue à l'avocat Boukneff le prouve.

Boukneff avait demandé son inscription à l'Orim mais, sans doute pressé de prouver le zèle qui l'animait, il s'était fait tatouer par un ami la marque distinctive à laquelle il n'avait pas droit encore. Il eut surtout le grand tort de l'exhiber publiquement. Bientôt, on le ramassa sur le trottoir, la peau trouée comme écumoire.

Aussi bien, l'Orim l'avait avisé quatorze jours auparavant de ce qui l'attendait. De sorte que Boukneff avait tout son temps pour mettre ses affaires en ordre chez le notaire et chez le notaire.

Au-dessous : L'assassin Kelemen vient de décharger son revolver. On remarquera, sur notre instantané le colonel Piollet, à cheval, qui lève son sabre pour abattre le terroriste. (K.)

KELEMEN, l'assassin d'Alexandre I<sup>er</sup> de Yougoslavie et de M. Barthou, s'appelle-t-il Kelemen ou tout autrement? Ses complices ont-ils révélé leur véritable état civil? Sont-ils croates ou bosniaques? Existe-t-il d'autres complétés plus haut placés et loin de nos frontières?

Il appartient à la justice et aux polices française et yougoslave de répondre à ces points d'interrogation.

Un fait demeure certain, acquis, irréfutable, un fait à propos duquel aucune dénégation, aucune interprétation ne pourront seulement pas être esquissées : LE CRIME EST SIGNÉ.

Il est signé sur l'avant-bras gauche même de Kelemen : V. M. R. O. c'est-à-dire *Vatrho Makedonska Revolutiona Organizacija*, ce qui, en français et pour tout le monde signifie : *Organisation révolutionnaire intérieure Macédonienne*, par abréviation : O. R. I. M.

Les lecteurs de *Police-Magazine* peuvent se reporter à l'article que je publiais ici-même, il y a moins d'un an, et dans lequel, rendant compte des circonstances tragiques du meurtre de Stambouliski, président du Conseil bulgare en 1923, je notais que la liste des condamnés à mort de l'Orim

n'était pas close et que d'autres noms s'y inscriraient en lettres de sang.

Que j'aurais voulu n'être pas aussi bon prophète!

Et comme il eût été facile, sachant ce qu'il en était, de prendre plus de précautions pour éviter cette chose affreuse sur le sol français! Mais il n'est, hélas, que trop vrai que ces meurtres politiques, préparés et organisés froidement par des sociétés secrètes, ne dessillent les yeux de ceux qui ne savent pas, qui ne peuvent pas savoir et qui, par conséquent, restent sceptiques jusqu'au bout, qu'une fois l'irréparable accompli. C'est dans la nature humaine.

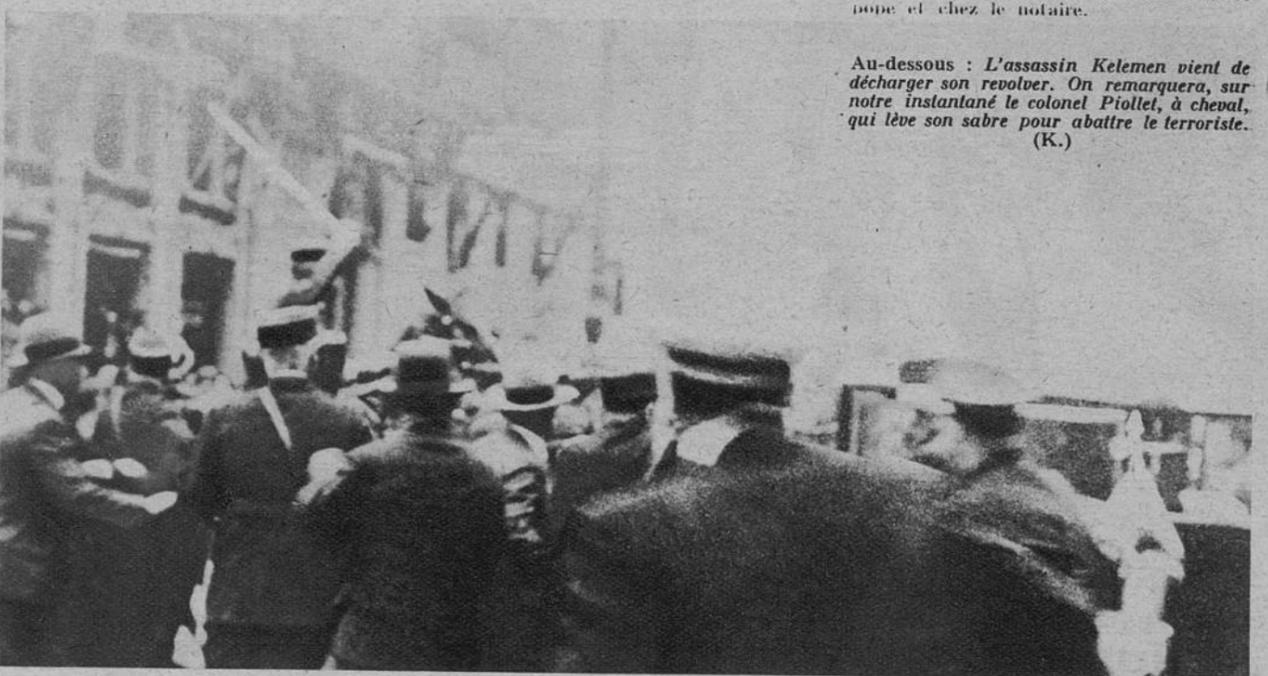
En 1931, quand Achmed Zogou, roi d'Albanie, fut averti par un de ses amis qu'un attentat se tramait contre lui, à Vienne, il répondit :

— Ne m'importez donc pas avec ces histoires de brigands!

A trois semaines de là, à Vienne, effectivement il faillit tomber sous les coups d'assassins qui le guettaient depuis plusieurs années et ne s'en tira qu'avec de sérieuses blessures.

Et le ministre Duca, tué par un membre de la Garde de Fer!

Et le chancelier Dollfuss, qui me confiait



# noire à l'ORIM

## LAPORTE

Le cortège est formé. La voiture de M. Berthoin prend la tête. (N. Y. T.)

En effet, l'Orim s'est fait un point d'honneur d'avertir ses futures victimes, quand c'est possible, bien entendu.

Les malheureux n'auraient qu'à fuir ?

Certains le font, en pure perte. La fuite n'est pas le salut pour un condamné de l'Orim, car les terroristes possèdent des intelligences dans le monde entier. Les « tueurs » du centre de Sofia se rendent à domicile, ou bien, si vous avez franchi la frontière, passent la consigne à ceux qui sont le plus près de vous.

Il n'y a pas qu'en France qu'on ramasse des cadavres d'émigrés bulgares, serbes, grecs ou roumains. La police songe à quelque rixe, à quelque règlement de compte obscur. Parbleu ! L'homme vient de très loin, son assassin aussi. Mais, ce dernier, on ne le retrouve jamais. Lui-même, sa « mission » accomplie, n'y pense plus. Il a touché deux ou trois mille levass pour ses frais, puis il a repris le cours de ses occupations quotidiennes.

J'en sais un, à Sofia, qui vend des graines

de tournesol. Il en est à sa six ou septième « mission »...

Mais, direz-vous, Kelemen et ses complices sont des Croates, donc des Yougoslaves, et l'Orim est une organisation avant tout macédonienne !

Je ne le nie pas. Je vous invite simplement à faire un retour sur le passé. Il est des origines qui demandent à être expliquées ; entre autres, celles de l'Orim.

L'Orim fut fondée en 1893, sous la domination turque. Il s'agissait alors, exclusivement, de combattre le Sultan et ses représentants, les Bachi-bouzouks. Les Macédoniens n'avaient pas le choix des moyens : le terrorisme poussait, dans tous les vilayets, comme l'herbe des champs.

Jusqu'en 1903, gendarmes d'Abdul-Hamid et partisans de l'Orim luttèrent avec des alternatives diverses de chance et d'insuccès. C'était l'époque où l'on branchait aux arbres tout ce qui portait un fez écarlate et où, les Turcs ayant, eux aussi,



Quelques minutes après l'accostage de la vedette, Alexandre Ier prend place aux côtés de M. Barthou, dans la voiture où il devait trouver la mort. (Rol.)

la réplique facile, l'on confectionnait des bûchers avec les familles des comitadjis.

En 1903, le jour de la Sainte-Elie, l'Orim déclencha une insurrection générale qui, de Salonique, gagna rapidement les campagnes. Jamais les comitadjis n'avaient eu pareil champ de tir ! Le soir, on fit sauter les ponts, les banques, les palais. Des quartiers de ville flambèrent comme torches au vent.

Le drame se prolongea des semaines, des mois. Mais le Turc était de constitution solide. Il réagit en dressant des centaines de potences.

Pendant ce temps, au nord de la Macédoine, dans le minuscule royaume de Serbie, une nouvelle société secrète se constituait peu à peu.

Son inspirateur ? Un colonel de l'État-Major du roi : Dragutin Dimitrievitch, surnommé Apis parce qu'il était fort comme un bœuf et brave à l'excès.

Quatre-vingt officiers, fatigués de la politique de leur souverain Alexandre Obrenovitch qui les écartait du pouvoir, allaient se muer féroceement en régicides.

L'engagement suivant les liait tous jusqu'à la mort :

*Les soussignés, déplorant la décadence certaine de leur patrie, en désignent le roi Alexandre comme le principal responsable. Ils prennent, en conséquence, l'engagement d'honneur de sauver la patrie et de punir le coupable de la mort s'il est nécessaire. Le roi*

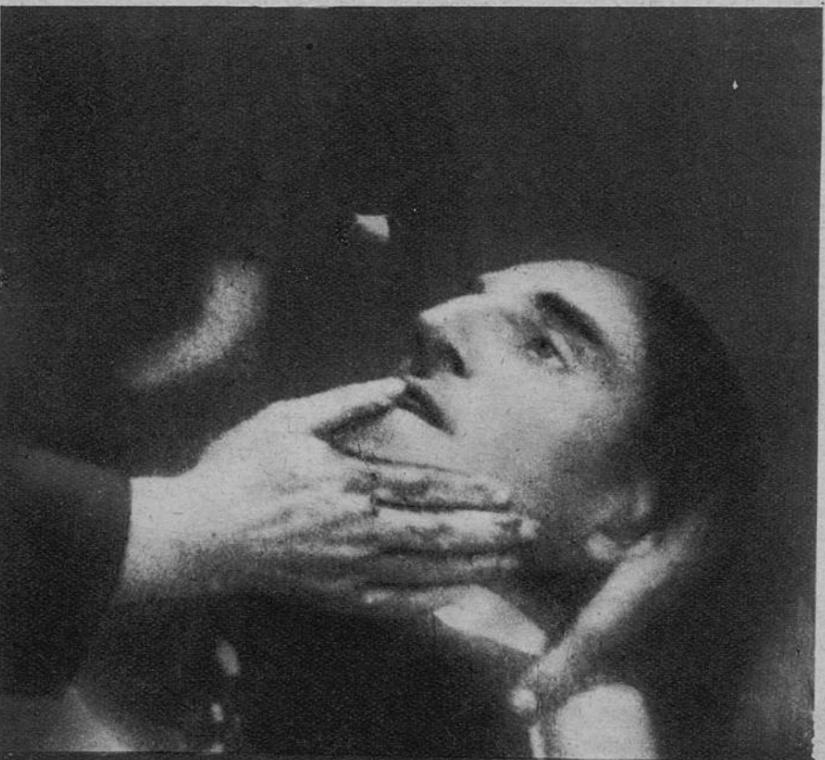
A droite : Photo du meurtrier qui vient d'être lynché par la foule. (N. Y. T.)

Au-dessous : M. Barthou sur son lit de mort, à l'hôtel de Ville de Marseille. (Rol.)

Voici la photo d'identité de Kelemen, désigné par le Comité exécutif de l'O. R. I. M. pour « exécuter » Alexandre Ier. (Rol.)



Au-dessous : Le dernier soupir du roi. (Ag. Centrale.)





Pierre Karageorgevitch sera rappelé sur le trône de Serbie au lieu et place du roi Alexandre.

Pierre Karageorgevitch était le père d'Alexandre I<sup>er</sup> de Yougoslavie. La société avait pour titre : *Svoboda ili Smrt* (L'Union ou la Mort). Au mois de juin de la même année, la dramatique nouvelle bouleversa le monde entier : au Konak de Belgrade, le couple royal de Serbie, la reine Draga et le dernier des Obrenovitch, venaient d'être assassinés ! Les conjurés avaient reçu sous pli secret ce mystérieux commandement :

*Vous êtes prévenu que je me rendrai cette nuit, vers minuit, à la caserne du 7<sup>e</sup> R. I. Veuillez m'y attendre... Personne ne doit rien connaître de ce rendez-vous. Dès mon arrivée, la troupe sera alertée. Les officiers qui seront en ville n'y seront pas rappelés. Ils ne viendront à la caserne que quand l'affaire au Konak sera faite. Ils auront alors à obéir à leurs nouveaux chefs. Mot d'ordre : Zver ; mot de ralliement : Zlatitor. A tout à l'heure !*

Signé : MASCHIN.

Maschin, colonel lui aussi, était le metteur au point — si j'ose dire — des idées émises par son ami, le fameux colonel Apis.

Vers minuit, les membres de *L'Union ou la Mort* se réunirent donc au mess des officiers et, vers deux heures, prirent la tête des troupes alertées pour marcher sur le palais.

Un lieutenant de garde leur ouvrit la porte. Quelques hommes qui résistaient furent abattus non sans que l'un d'eux put décharger son arme dans le ventre du colonel Apis que l'on tint, dès cet instant, pour mort.

Cette circonstance porta à son paroxysme la rage des conjurés. Tous ceux qu'ils trouvèrent sur leur chemin furent tués sur-le-champ ; le président du Conseil, le ministre de la Guerre, les deux frères de la reine, personne ne fut épargné.

On avait allumé des bougies pour fouiller les salles d'apparat, la chambre du Conseil, les boudoirs. Quand on parvint à la chambre à coucher : elle était vide.

Alexandre et la reine Draga avaient-ils trouvé un moyen de fuir ?

Animés d'une fureur grandissante, les assassins firent sauter toutes les portes à la poudre. C'est dans un placard qu'on devait découvrir, pâles et grelottants, ceux que l'on cherchait.

— A coups de sabre, tous les deux !

Le roi tomba le premier, puis la reine. On les acheva au revolver. Après quoi, leurs corps furent jetés par une fenêtre, dans la cour.

Le 20 juin, Pierre Karageorgevitch, proclamé roi de Serbie, faisait son entrée dans Belgrade.

Il semblerait que son avènement dût mettre un terme à l'activité de *L'Union ou la Mort*. Bien au contraire, la société ne

En haut : Le roi Alexandre Obrenovitch de Serbie et la reine Draga, que les conjurés de « *L'Union ou la Mort* » accusaient d'entraîner le royaume à sa perte, furent abattus à coups de sabre dans leur palais de Belgrade, le 10 juin 1903. (Harlingue.)

Au-dessous : Les Karageorgevitch succédèrent, après le massacre de Belgrade, aux Obrenovitch. Voici la famille royale. A gauche, le prince, futur Alexandre I<sup>er</sup>. (Harlingue.)

Ci-contre : M. Raditch, chef des nationalistes croates, tué en 1927, en plein Parlement de Belgrade. Ce meurtre allait soulever la colère de l'Oustachi, société secrète croate. Une perquisition a été faite à Paris chez le fils de M. Raditch. (Rap.)

Au-dessous : A Sarajevo, il y a vingt ans, l'étudiant Princip, membre de la « *Main Noire* », vient de tuer l'archiduc François-Ferdinand et sa femme. Son arrestation. (Harlingue.)



prit, dès ce jour, que sa véritable signification.

Plus que jamais, les conjurés de la nuit sanglante éprouaient le besoin de se sentir les coudes. Leur forfait avait indigné tout Belgrade et plus particulièrement l'armée, dont les officiers refusaient maintenant de servir en compagnie des régicides.

Il fallut se défendre, trouver des appuis ailleurs, s'enfoncer dans le mystère des complots et des conjurations, se débarrasser de ses ennemis.

D'ailleurs, Apis n'était pas mort. Son sang de conspirateur recommençait même à battre sourdement dans ses veines. Toute son amertume lui remontait aux lèvres en songeant que le nouveau souverain récompensait par le mépris ceux auxquels il devait son ascension au trône.

*L'Union ou la Mort* recommença donc à faire parler d'elle sous le nom cette fois de la *Main Noire*.

L'admission des néophytes jugés dignes de grossir les rangs des terroristes donnait lieu au cérémonial suivant :

Le candidat devait être présenté par un répondant, le seul de ses supérieurs qu'il fût admis à connaître. Introduit par celui-ci dans un local secret, il se trouvait subitement devant une table recouverte d'un drap noir sur lequel on avait posé une bougie allumée, une croix, un poignard et un revolver. Une porte s'ouvrait donnant passage à un homme en cagoule, le corps entièrement dissimulé sous un long froc noir. C'était l'envoyé de l'« exécutif ». Pas un mot ne sortait de ses lèvres, tandis que le candidat répétait la formule du serment que lui soufflait son répondant :

« Je jure devant Dieu, sur mon honneur et sur ma vie, que j'obéirai sans discussion à tous les ordres et instructions et que j'emporterai avec moi dans la tombe les secrets de l'organisation ».

Le nouvel adhérent signait le serment, recevait un numéro d'ordre. Un baiser fraternel, c'était tout.

Voyons maintenant les résultats.

En Europe, le baromètre était à l'orage. Les succès de la « *Main Noire* » sur le sol de la monarchie danubienne se précisaient. Son influence sur les milieux nationalistes de Bosnie et de Croatie s'étendait de jour en jour.

Le 15 juin 1910, les premiers coups de feu éclatèrent dans les rues de Sarajevo, le jour même de l'ouverture du Langtag bosniaque. Bien que le gouverneur général, spécialement visé, put échapper à ses poursuivants, une odeur de sang flottait désormais dans l'air.

Le 1<sup>er</sup> avril 1912, l'on recommença, puis le 18 août 1913. Ce fut enfin l'apothéose le 28 juin 1914.

Jusqu'à-là, l'*Orim* des Macédoniens et la *Main Noire* des Serbes n'avaient eu aucun point de contact commun. L'une et l'autre suivaient des voies que rien, si ce n'est dans leurs méthodes, ne semblait devoir rapprocher.

Pendant la guerre, l'*Orim* mobilisa ses *Komitas* au service de la Bulgarie, contre les Serbes que les comitadjis considéraient maintenant du même oeil qu'ils considéraient naguère encore les Turcs.

Apis, lui, dont personne ne savait qu'il était le chef suprême de la *Main Noire*,

remplissait les fonctions de directeur du bureau des Renseignements près l'Etat-Major général.

Grâce à cette situation, il avait pu rester en contact étroit avec ceux de ses partisans qui combattaient de l'autre côté. Son heure, son heure ultime, n'allait d'ailleurs pas tarder à sonner.

Cela faisait tantôt douze ans qu'Apis remâchait sa vengeance contre les Karageorgevitch !

Le 11 septembre 1916, le prince héritier, qui devait finir si tragiquement à Marseille la semaine dernière, se rendait à Wladovo, une localité grecque, lorsque deux coups de feu furent tirés sur sa voiture, sans causer de dommage.

Apis, que tout désignait comme l'instigateur de l'attentat, fut arrêté. Son procès fut celui de la *Main Noire* : une dizaine de condamnations à mort et quantité d'autres à la réclusion.

La terrible société secrète arrivait au bout de sa course.

Ceux qui avaient survécu à la guerre et au poteau d'exécution n'abandonnèrent rien, cependant, de leur rancœur et de leur haine. Leurs conceptions politiques avaient changé, mais leur désir de conspirer, de lutter et de tuer, était tout aussi vivace que jadis.

Ils entrèrent donc, pour la plupart, dans l'*Orim*, que dirigeait alors Todor Alexandroff, le père spirituel du petit Vantché Mikaloff.

Alexandroff n'avait pas son pareil pour accueillir dans son organisation tous les mécontents de la politique suivie par Belgrade et, au besoin, pour contracter des alliances même temporaires avec des partis réguliers qui n'avaient rien à voir de près ou de loin avec les méthodes de ses « tuteurs » macédoniens.

Qu'on ne s'en étonne pas. Les Balkans sont si complexes.

En 1927, en plein Parlement yougoslave, le chef des nationalistes croates, M. Raditch, était assassiné par des adversaires politiques.

Ses amis jurèrent de le venger d'une façon éclatante.

« Nous croyons en la justice du Grand Dieu, au poignard et au fusil d'Oustachi, à la bombe et au feu. Il reste encore assez d'haine dans nos poitrines pour prononcer : *la liberté ou la mort !* »

Oustachi est une organisation terroriste des Croates partisans de l'indépendance de leur pays. Ses méthodes sont aussi violentes que celles de l'*Orim* dont les adhérents, je le répète, sont souvent les mêmes.

« A la bombe et au feu... » En 1933, pendant une réunion de la Petite-Entente à Zagreb, une voie ferrée fut dynamitée. Alexandre I<sup>er</sup> était dans le train visé.

Cette fois encore, il a échappé. La prochaine fois, il mourra par la balle.

Ces deux lignes ont été imprimées le lendemain de l'attentat manqué, dans le *Nezavisna Hrvatska Drzava*, organe de la société secrète Oustachi.

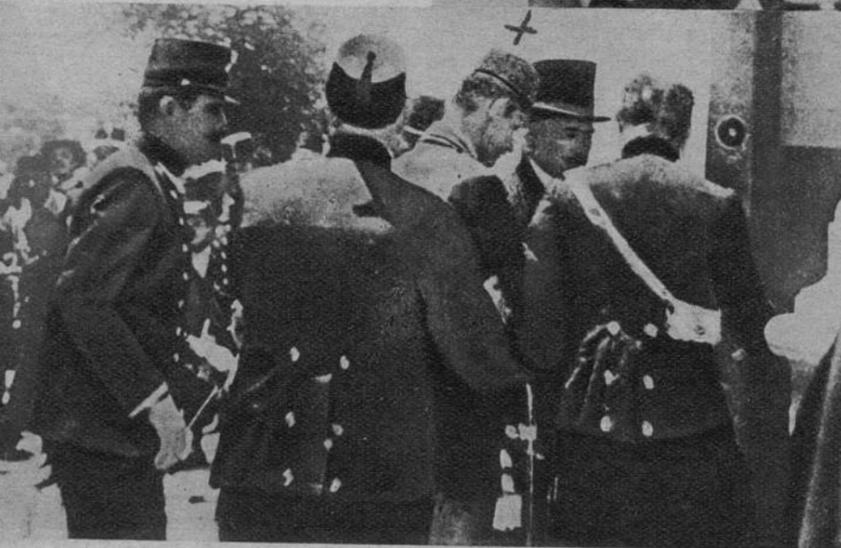
Voici déjà un premier rapprochement : Kelemen était croate, il était aussi membre de l'*Orim*.

Ne cherchons pas plus : Alexandre I<sup>er</sup> de Yougoslavie était condamné.

(A suivre.) MAURICE LAPORTE.



L'archiduc quelques instants avant le drame, à Sarajevo. (Harlingue.)



## L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI EN 3 JOURS s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à : Remèdes WOODS, Ltd. 10, Archer Str. (188C. B.) Londres W1.

# Béchards



## OU GANGSTERS DU BLED



tout cela la nuit qui tombe, pareille d'abord à un léger voile bleu, dans un air de cristal, puis brusquement épaissie, tandis que le sable vire insensiblement du beige au rose, puis au violet sombre.

Des tentes espacées d'un douar montent des mélodées lancinantes. Ces lamentations sur deux notes sont les seuls signes de vie décelables dans cet espace vide, où les huttes de terre et les tentes jaunâtres, plaquées au sol, sont réellement invisibles.

Mais les pillards en quête d'animaux à enlever savent bien que les pentes des plateaux cèdent des trésors animés, dont ils entendent bien faire leur profit. Ils viennent de loin, portés par de rapides méhara; ils guettent le silence qui prouve le sommeil des éventuelles victimes.

Ces brigands ne sont pas, comme aux confins marocains, constitués en « djichs » armés et nombreux. Ce sont des gangsters isolés, prêts à toutes les audaces, et qui, dans les ténèbres, se fauillent avec des souplesses de léopard. Car les « djichs » sont des troupes qui attaquent, souvent avec des moyens modernes, les caravanes en route dans l'immense Sahara. Ce sont en quelque sorte des embryons d'armées, alors que les « hommes de nuit » sont, purement et simplement, d'originaux cambrioleurs...

Voici donc, par une nuit sans lune, un douar qui dort, bien pourvu en bêtes, moutons ou chameaux. Et nous savons que des voleurs de grand chemin guettent le moment propice pour réaliser leurs audacieux projets nocturnes.

Peu à peu, avec une extrême prudence, ils se rapprochent. Rien n'a décelé leur présence. Les chiens, adroitement circonvenus, n'ont pas aboyé. Les assaillants, qui ont les instincts subtils des fauves de la jungle, savent que la voie est libre. En avant ! C'est la ruée silencieuse.

Comme nous l'avons fait prévoir, ce n'est pas vers les tentes que se dirigeront, étouffant leurs pas, les arrivants, mais bien vers les proches enclos où se trouve parquée la vivante fortune du douar : les longues théories blanches des moutons ou les silhouettes massives des chameaux assoupis, ou encore les chevaux qui hennissent doucement dans les ténèbres.

Les liens sont vite rompus, la caravane de fuite vite organisée. Avant que l'alarme, toujours donnée trop tard, ait fait bondir hors de leurs demeures de toile les infortunées victimes (lesquelles, la plupart du temps, ne s'avisent du

vol qu'au matin), les bandits sont loin.

Les bêtes volées sont, dans le plus complet silence, entraînées dans une course éperdue. On n'imagine pas les distances qui sont ainsi franchies avant que s'achève la nuit, les innombrables ruses qui sont employées pour brouiller les pistes sur la poussière ou le sable des hauts plateaux...

Mais le rapt ne constitue que le premier acte de l'aventure. Les pillards, en effet, ne veulent pas se donner la peine d'écouler chez des recéleurs le produit de leurs captures.

Ils estiment avec raison qu'il est beaucoup plus simple d'offrir à la victime de l'agression la reprise de son bien moyennant rançon. C'est exactement le même principe que le « kidnapping », ou vol d'enfant, américain.

Quelques jours après la disparition du troupeau, tandis que se désolent encore ceux qui ont perdu avec lui tout leur pauvre capital de pasteurs nomades, un homme se présente au douar. Il apporte la béchara, la bonne nouvelle : le troupeau va être retrouvé. Lui, le béchara (littéralement : celui qui détient l'heureux événement) s'en porte garant. Il a suivi les voleurs à la trace et il est en mesure de guider les poursuivants vers leur bien. Il n'attend, pour agir, que d'avoir perçu la juste récompense de ses efforts dévoués.

Naturellement, le béchara est presque toujours un complice des assaillants. Parfois encore, c'est tout simplement un imposteur qui se joue de la crédulité des propriétaires dépossédés. Quoi qu'il en soit, ces derniers cèdent le plus souvent à ses exigences, car c'est un beau parler et il les a persuadés de sa bonne foi. Les sommes réclamées sont versées entre les mains de ce digne ému des gangsters de Chicago.

Quand le prix réclamé par le béchara lui a été payé, on assiste à la comédie, sincère ou non, de la poursuite. On convient, tout comme aux U. S. A. pour les enfants des milliardaires « kidnappés », d'un lieu où se fera la restitution des animaux. Toutes garanties de sécurité sont, bien entendu, accordées aux voleurs.

Lorsque la police peut intervenir, elle se trouve, la plupart du temps, fort embarrassée. La pratique du béchara ne tombe pas, en effet, sous le coup des articles du Code pénal. Nos législateurs ne l'ont pas prévue, et l'on a été jusqu'à prétendre que le béchara, agissant au fond comme un détective privé, ne saurait être poursuivi devant les tribunaux. Son intervention n'a en effet un caractère délictueux aux yeux de la loi que lorsqu'elle est accompagnée de circonstances pouvant donner lieu à une inculpation de vol ou de complicité de vol, c'est-à-dire, notamment, lorsque le béchara est lui-même le voleur, ou encore lorsqu'il perçoit une rétribution sans être en mesure de retrouver la chose perdue, et qu'il commet de ce fait, une escroquerie.

Mais on conçoit que la preuve soit difficile à apporter. Les bécharas resteraient donc généralement impunis, alors même que leur malhonnêteté ne ferait aucun doute, si une procédure exceptionnelle n'avait été instituée contre eux par le législateur.

Tout indigène convaincu de se livrer en Algérie à cette coupable industrie est traduit devant un tribunal spécial et se voit infliger par le gouverneur général une sanction particulièrement sévère : la mise en surveillance en plein bled; dans un douar écarté, d'où le condamné ne peut s'éloigner sous aucun prétexte. C'est une forme d'emprisonnement à l'air libre qui s'est révélée extrêmement efficace et que redoutent beaucoup les intéressés en raison de son caractère très rigoureux.

Parfois, d'ailleurs, le béchara fait preuve d'une grande astuce dans l'exercice de son singulier métier.

Il s'agit d'un vol de chameaux, qui fut commis dans le département d'Oran au cours de l'an dernier. La police mobile avait, heureusement, été alertée à temps et, dans la matinée qui suivit l'attentat, elle put prendre en chasse les voleurs. Mais ceux-ci étaient déjà loin; d'autre part, le sol de la région, très sec et très rocailleux, ne se prêtait guère à la conservation des empreintes. Celles-ci étaient très brouillées, difficiles à suivre et, très vite les policiers durent avouer leur impuissance. Déjà ils se désespéraient, lorsqu'ils furent avisés qu'un béchara avait fait des ouvertures à la victime du vol.

L'homme fut aussitôt arrêté, il opposa d'abord des dénégations farouches à toutes les tentatives qui furent faites auprès de lui pour connaître l'identité de ses complices.

Mais, devant l'insistance des enquêteurs, — et nous devons à la vérité de dire que les inspecteurs indigènes des brigades mobiles d'Algérie ont, à l'égard de leurs compatriotes, une certaine tendance à interroger « avec brutalité » — il finit par faire la singulière déclaration suivante :

— Il n'y a qu'à me suivre. Je vous conduirai jusqu'aux voleurs. Je ne puis en dire plus pour l'instant. Quelle que soit la route prise par eux, les détours nécessités par la poursuite qui les harcèle, je saurai les rejoindre.

Et, de fait, surveillé étroitement, l'homme suivit à la trace le troupeau envolé. Livrons tout de suite son secret; il avait, pendant l'enlèvement, rendu boiteux un chameau. L'animal laissait derrière lui des traces très particulières (il courait un peu de côté). L'œil aigu du béchara discernait ces marques à demi effacées, et pas une fois il ne s'égarait malgré les méandres de la piste.

Inutile d'ajouter que les policiers triomphèrent, mais ils durent parcourir près de 200 kilomètres en plein bled, sous un soleil torride, et coucher, comme des errants, à la belle étoile...

On se croit — n'est-il pas vrai ? — revenu à 2 000 ans en arrière !

ARGUS.



# Nuit à Strasbourg

QUAND vient la nuit, à l'ombre de la flèche effilée de sa cathédrale, dans l'ombre des obscures ruelles aux maisons surannées, Strasbourg, ville frontière, ville romanesque, commence à fermenter.

Strasbourg, ville de 185.000 habitants, possède en ses murs plus de prostituées que n'importe quelle autre ville de même importance.

Sa municipalité a voulu rayer du vocabulaire strasbourgeois le mot « maison close ». Résultat! la prostitution non surveillée, non réglementée éclôt à chaque pas.

De la Petite-France à la place Kléber, rutilante d'enseignes de brasseries, de boîtes et de bars, de la Grande-Rue à la place Broglie, des silhouettes féminines si facilement reconnaissables, déambulent, évitant avec adresse les patrouilles d'agents cyclistes, libres de leur corps et de tout contrôle, danger permanent pour la population et surtout la garnison.

En 1925, des sociétés de gymnastique vinrent à Strasbourg à l'occasion de fêtes régionales; par malheur, le soir venu, leurs membres ayant envie de s'amuser un brin, s'étaient vers la rue des Pêcheurs où d'hospitalières maisons vendent l'amour à l'heure; et des adolescents de 14 ou 16 ans goûtèrent des plaisirs défendus entre des bras tarifés.

Ce fut un scandale sans précédent et une folie générale dans la ville; à la suite de quoi, la municipalité décida purement et simplement de supprimer les maisons closes, mais le problème n'était pas si simple qu'elle le croyait; maintenant elle s'en mord les doigts et ne demanderait qu'une chose: les rétablir.

Pour une ville frontière où circule obligatoirement une certaine masse d'individus, plus ou moins honnêtes, attirés pour affaires, par l'appât de plaisirs troubles, ou par le romanesque de la vieille ville, quelques dizaines de filles en carte ne suffisent pas.

Et les anciens tôleurs, alors, ce ne sont pas des gens à abdiquer? Ils n'ont pas abdiqué; fermées les maisons closes, leur génie a trouvé les salons de thé.

Eh! oui, de simples salons de thé, où l'on vous vendra des boissons titrant moins de 23 degrés, de la pâtisserie, du thé aussi, mais surtout des femmes! L'astuce n'est même pas fine!

De la rue, on voit des rideaux cachant la devanture, une petite lampe abritée d'un abat-jour de mousseline rose ou mauve... la grosse lanterne numérotée s'est mise en veilleuse.

Je débarquai un soir à Strasbourg, attiré par son renom d'histoires lubriques, sadiques et rabelaisiennes. Le premier effet est assez saisissant; les enseignes sont écrites en caractères gothiques.

Dans les rues, une foule déambule, grasse, raide et lente. C'est samedi soir. Tous les vingt pas une brasserie faisant flamboyer ses lumières, une charcuterie étalant ses kilomètres de saucisses, ses foies gras, à la gourmandise des passants.

Tout à coup quelqu'un m'interpelle. Quelle surprise! C'est un jeune camarade qui fait son service ici... Nous bavardons de choses et autres. « Alors, c'est la belle vie ici, il y a de la femme! »

— Ne m'en parle pas; le tiers de la garnison est en traitement à l'hôpital pour maladies vénériennes... Ah! on peut remercier la municipalité, elle en a fait de belles!

Nous allons prendre un verre dans un de ces multiples salons de thé qui ont pignon sur rue aux alentours de la place Kléber.

Nous entrons...

— Que désirez-vous?

Thé, porto, limonade, gâteaux? Les consommations servies, les serveuses entourent le client, se livrant à une pantomime que réprovoque la plus stricte bienséance.

Celle-ci a pour costume une jupe extra-courte, le buste moulé dans un pull-over bleu-roi; celle-là se contente d'une chemise rose ornée de dentelles! Que voulez-vous, il fait si chaud.

On boit le café ou la limonade, puis l'on s'en va... ou l'on reste, au choix. Au fond de l'arrière-boutique, un escalier mène aux chambres du second.

Et, tout le long des venelles, s'étalent, les *Weinstuben*, salons de thé, pâtisseries, « hôtel meublé, salon au premier ».

Pas d'équivoque au moins, ou tellement peu, mieux vaut n'en point parler.

Rue de la Nuit-Bleue, la police ne l'ignore pas, mais que pourrait-elle faire avec ses cinquante inspecteurs et brigadiers?...

Des raffles? Il y en a évidemment. Si elles ne sont pas utiles elles ne font toujours pas de mal. Des patrouilles d'herculeens agents cyclistes circulent la nuit à travers la ville, mais c'est plutôt pour surveiller la fermeture des boîtes de nuit, ou tout au moins la fermeture apparente.

Par exemple, quelle suspicion entoure le client de passage! Il faut montrer patte blanche.

Elles ne montent pas au deuxième à la légère les serveuses, car elles ne tiennent pas du tout à tomber entre les pattes d'un inspecteur, et puis tout de même il faut sauver les apparences.

Il en fourmille de ces thés discrets, de ces hôtels meublés, de ces boutiques d'amour pour remplacer les « maisons » de la rue des Pêcheurs.

Voici encore un thé au nom anglais, bien abrité derrière l'étalage disparate de Salomon, marchand d'habits. J'entre.

Le décor habituel. La patronne, grosse blonde fadasse, disparaît discrètement, me laissant en tête-à-tête avec les serveuses: elles sont deux. D'ailleurs il est rare que, dans ces établissements, elles soient plus de deux; ce doit être le chiffre fatidique.

Une petite blonde en pull-over rayé, à la figure piquetée de son, au nez retroussé et aux yeux malicieux, une brune fine et mince, vêtue de velours noir. Elles doivent avoir seize ou dix-sept ans; elles en avouent vingt-deux! Gare aux faux poids, ce pourrait être dangereux.

Elles touchent 1 franc par verre, ont un ami en ville et poussent énergiquement le client à la consommation.

Elles ne font pas trop de manières pour s'asseoir sur vos genoux et vous permettre quelques menues privautés. Mais, lorsque l'on parle de monter, elles prennent un air étonné.

— Comment! mais c'est un honnête salon de thé ici!

Ce n'est qu'au bout d'une demi-heure, bien persuadées qu'elles n'ont rien à craindre qu'elles se décident, et ce n'est pas dans les prix doux.

Décidément le pays est cher!

Parlez de ces salons de thé aux indigènes du pays, l'expérience en vaut la peine. Ils ouvrent des yeux bleus, ronds et étonnés. « Salons de thé avec des femmes? Connais pas, jamais vu ça ici. » Ils n'en démordent pas.

Il n'y a pas que les salons de thé et les hôtels meublés comme ressource, il y a le trottoir qui est florissant, et toutes les boîtes de nuit éparpillées dans la ville, dans lesquelles des jeunes filles folles de leur corps, modestes vendeuses, serveuses, demi-mondaines, ou demi-vierges, toute une faune variée et attractive, ne demandent qu'à regarder la feuille à

l'envers, pourvu que ça rapporte.

Dans une ruelle avoisinant la place Kléber, voici le « Wagon-Express », troisième ordre.

Sur la piste, des couples se trémoussent au rythme d'un pick-up accompagné par un unique musicien se dépensant follement sur une batterie.

Des sortes de loggias discrètement séparées par des rideaux. A l'intérieur des couples tendrement enlacés.

Un groupe de soldats en quête de bonnes fortunes occupe le coin de la salle, admirant les appâts des danseuses.

Près du comptoir, le patron discute avec un grand type basané; de la poche de l'un un paquet passe dans la poche de l'autre; personne n'a rien vu ou rien voulu voir. Est-ce de la « blanche » ou autre chose? N'approfondissons pas. La drogue sous toutes ses formes circule ici partout.

Voici un endroit plus relevé, plus « smart »: Les « Quat'Zarts ».

Une cohue s'agite en une atmosphère épaisse. Les garçons circulent avec difficulté trimbalant avec adresse, des demis généreux. J'interroge celui qui me sert.

« Il y a des femmes faciles, ici? »

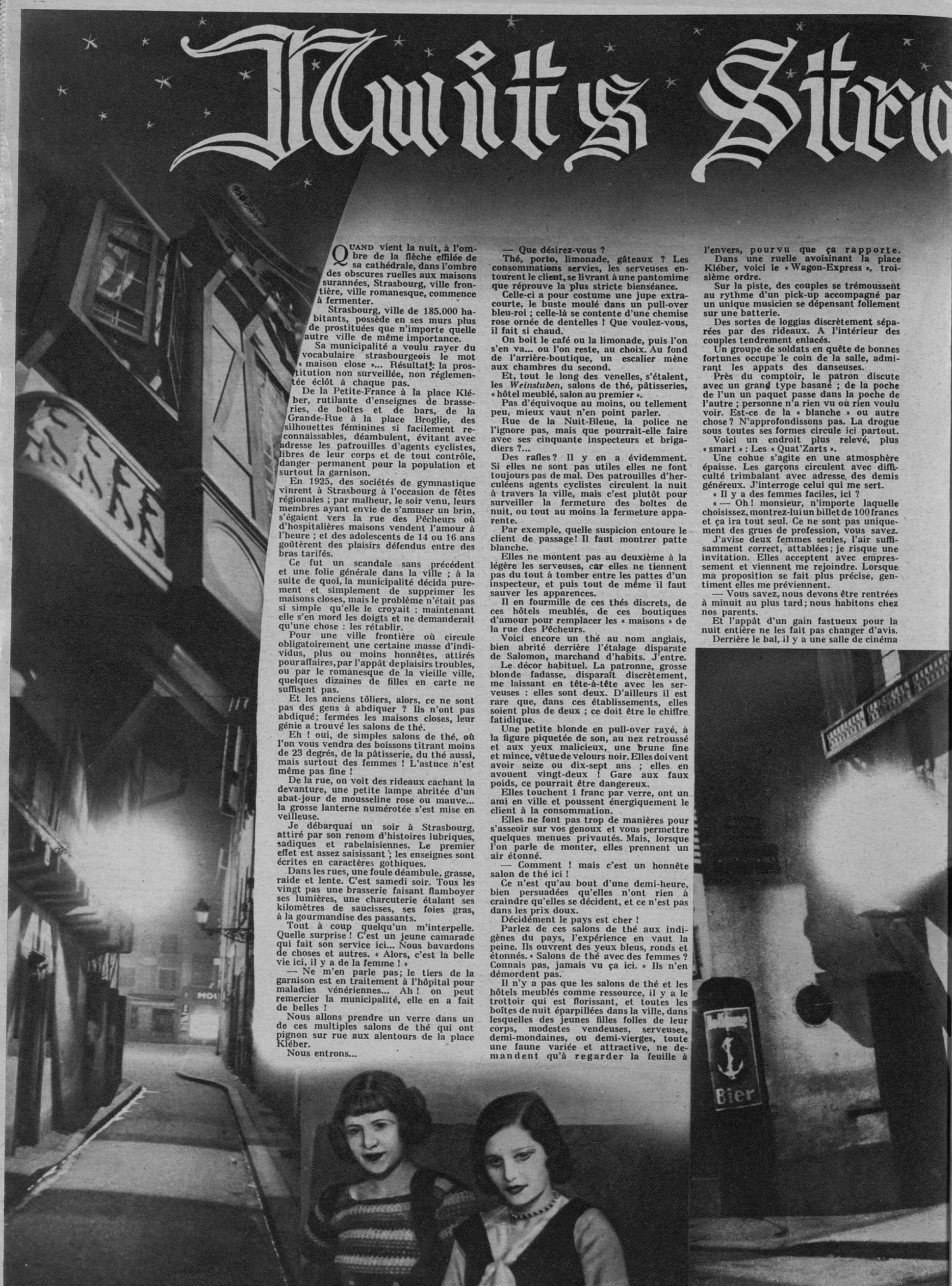
« Oh! monsieur, n'importe laquelle choisissez, montrez-lui un billet de 100 francs et ça ira tout seul. Ce ne sont pas uniquement des grues de profession, vous savez. »

J'avisé deux femmes seules, l'air suffisamment correct, attablées; je risque une invitation. Elles acceptent avec empressement et viennent me rejoindre. Lorsque ma proposition se fait plus précise, gentiment elles me préviennent.

— Vous savez, nous devons être rentrées à minuit au plus tard; nous habitons chez nos parents.

Et l'appât d'un gain fastueux pour la nuit entière ne les fait pas changer d'avis.

Derrière le bal, il y a une salle de cinéma



# Les bourgeois d'Alsie

permanent, obscure à souhait, garnie de fauteuils confortables qui reçoit les clients ne consommant sans doute que les apéritifs. Ils y vont une grande demi-heure, puis la femme revient danser.

C'est aux « Quat'Zarts » que j'ai rencontré Étienne, membre de cette faune variée qui évolue à Strasbourg. Étienne, comme l'on dit communément, se défend, sans toutefois tomber, comme il dit, dans le « maquereautisme ». Ses menus trafics suffisent amplement à son activité. Il ne fait pas le gros, le détail seulement.

Je suis sorti un soir avec lui à seule fin de m'instruire. Nous devions rejoindre les bords du Rhin, où un rendez-vous d'affaire l'appelait.

Avant de partir, nous prenions l'apéritif à l'« Aubette », brasserie, salon de thé, dancing, cinéma, etc., lorsqu'il m'indiqua une marchande de fleurs se dirigeant vers la boîte qui est au sous-sol.

« Tenez, cette marchande, c'est une bonne cliente à moi. Pour la « came » ajouta-t-il en baissant la voix. Sous ses fleurs vous pourriez en trouver ; on ne l'a jamais pincée, c'est une veine, car elle n'est pas tout ce qu'il y a de plus prudente.

« En tout cas, c'est pas une donneuse. Et puis on veut éviter les histoires, quoi ! tout le monde le sait et nul ne s'en doute. »

Comme l'heure avançait, nous primes un taxi qui nous déposa non loin du pont de Kehl. Par une traverse, nous étions bientôt au bord du fleuve. La nuit y était réellement sinistre et très roman d'aventures.

A l'entrée du pont de Kehl, la douane et les gardes-frontière faisaient le coin dangereux aux trafiquants, mais, par bateaux

*Je me laisse entraîner au Lohkäs, une des plus vieilles maisons de Strasbourg.*

silencieux, le chemin était sûr. En effet, après une heure d'attente environ, bien cachés sur la berge, nous aperçûmes, venant vers le lieu du rendez-vous, une forme noire qui évoluait sans bruit sur l'eau ; peu après, le bateau accostait, avec un chargement inoffensif : des cigarettes, mais il y en avait un certain nombre de kilos. Ils furent vite répartis, échangés contre argent, avec des ombres venues au rendez-vous.

Sa valise compromettante à la main, Étienne, tout en se dirigeant vers son logis, me parlait des beaux temps de la contrebande.

« Si vous aviez vu le coup du camion ! Ça, c'était du travail, mais, nettement, plus rien à faire, c'est brûlé. Ils passaient directement par le pont. Ils procédaient de la manière suivante : un premier camion arrivait, rempli de marchandises inoffensives ; devant la douane, il s'arrêtait de côté, laissant le chemin libre. A ce moment un second camion, plein jusqu'au bord, filait sans s'arrêter, malgré les appels des douaniers et, au moment où ceux-ci allaient sortir leur voiture et se lancer à la poursuite, un troisième camion, inoffensif aussi, celui-là, venait, comme par hasard, boucher le passage. Le tour était joué, maintenant plus rien à faire, ils le connaissent trop bien.

Nous nous acheminons maintenant vers son logis afin de mettre en sûreté la marchandise. Nous traversons un pont sur l'Ill, le pont Saint-Martin. L'eau noire et funèbre, que surmontent des façades hostiles, clapote à peine. C'est le quartier de la Petite-France, c'est le pittoresque Finkwiller, le quartier où l'on assassine, où les ruelles s'animent de bagarres entre tirailleurs africains et rôdeurs de nuit. Ruelles sombres et maléfiques, rue des Moulins, rue du Bain-aux-Plantes, quai Worthel. Deux hôtels mal éclairés, à l'entrée du pont, devant lesquels des filles en cheveux font les cent pas, deux repaires de voyous et de gars du milieu ; un phono à saphir moude une rengaine démodée. Les maisons semblent inquiétantes avec leurs porches obscurs.

On est saisi par une angoisse mal définie. On s'attend à l'attaquer à chaque tournant de rue ; pas d'agents cyclistes par ici, des filles, des marlous, des dockers descendus des ports du Rhin. Une façade antique surmontée d'une lanterne ; près de la porte, une fille nous interpelle, elle s'excuse en reconnaissant mon compagnon. Des femmes sorties de l'ombre nous racrochent. Qui ose se faire racrocher par ici ? La lie de la population.

Quartier de crimes sadiques où jamais l'assassin n'est découvert et qui défrayent les chroniques de faits divers des quotidiens.

Entrons ici prendre un verre. Une grande salle où l'on danse, un zinc en décors le fond ; le musette classique.

Une fille s'explique avec un client, un marlou avec sa belle. Une petite blonde coiffée d'une casquette tient tendrement par le cou un jeunot qui s'instruit.

Deux servantes épaisses et adipeuses nous mènent vers les salons du 1<sup>er</sup> étage, puis se montrent toutes disposées à nous accorder des faveurs... monnayables, sans aucun doute. Il n'y a pas de petits profits. Nous filons. Puis mon guide monte chez lui.

Pendant ce temps, je me laisse entraîner chez « Lohkäs », une des plus vieilles maisons de la ville, par une fille assoiffée, à seule fin de la désaltérer et de lui entendre raconter des histoires. Le décor strasbour-

geois, les chaises et les tables rustiques, une boîte à musique monumentale, avec personnages comme la pendule de la cathédrale, explique la fille. Pour l'instant, la salle est vide, ou presque. Dans un coin, deux individus discutent leurs petites affaires sans honorer notre entrée d'un seul regard.

Asseyons-nous. Atablée devant un verre de prunelle, la fille me raconte et me mime avec des gestes de tragédienne antique (rien d'étonnant, c'est une Italienne) l'aventure de son amie Lucienne.

« Tu sais, l'quartier est pas tout ce qu'il y a de peinarde ! Tiens, j'étais bonne copine avec une qu'un salaud a étranglé, il y a quelques mois, et aussi avec une autre, mais celle-là, elle a eu plus de veine, ils l'ont ratée.

« Quant aux assassins, ben, ils courent encore ; on n'en arrête pas souvent par ici. Puis, tu comprends, c'est pas ceux du quartier qui font le coup ; c'est pas leur genre, ils opèrent plutôt ailleurs, c'est plutôt des clients de passage.

« Donc, pour en revenir à celle qu'a été tuée, Lucienne quoi, elle se tenait près du pont, là-bas, au coin du quai Worthel. Même que, le matin, on avait été s'acheter des renards et des ensembles.

« Les affaires marchent pas mal, quoi, faut pas se plaindre. La vie est pas drôle, s'pas, alors autant pas se priver. Pour en revenir à Lucienne, elle attendait le micheton quai Worthel.

« Une demi-heure après, je la vois passer avec un type, j'fais pas attention au type, moi.

« Bonsoir Lucienne, que j'lui crie. Et la voilà montée.

« Au bout d'une demi-heure, je ne la vois pas revenir. Faut vous dire que d'habitude, quand on a fait un client, on prend un verre ensemble, ça change les idées, quoi !

« J'attends, n'faisant pas de clients. Elle venait toujours pas, puis, à forcé d'attendre, j'me fais des idées, tu comprends. Alors je monte et j'appelle. Elle répond pas, j'pousse la porte. « Tu paies l'coup » que j'lui dis. J'croisais qu'elle dormait.

« Mais, à ce moment, j'entends qui gémissait, qui râlait plutôt. Me v'la prise d'une frousse, j'allume l'électricité, et ça m'a foutu un sacré coup ; j'la vois la langue qui sortait, les yeux retournés. J'appelle la patronne ; on la frictionne, mais il était trop tard.

« Le type avait filé avec son sac et son pognon.

« Bah ! j'me fais pas d'illusion, un jour peut-être bien que ce sera mon tour.

« La police, elle surveille pas assez par ici. Ceux en costume, quand ils passent sur leurs vélos, c'est à toute vitesse. Y feraient mieux de s'arrêter un peu.

« Tiens ! c'est comme le même, tu sais le p'tit marchand de marrons qu'avait été éventré par un sadique.

« J'le vois un soir qui rôdaillait par ici.

« — Veux-tu foutre le camp te coucher, que j'lui crie. Alors, il est parti et on ne l'a plus revu vivant.

« Allons, bonsoir, hein, et merci, faut qu'j'aille au bisness... Putain de métier !... La voilà repartie monter la garde.

Enfin Étienne revient et nous quittons ces quartiers maudits pour le centre de la ville.

Il est tard, tout semble fermé, mais ce n'est qu'apparence. Nous frappons à la porte du « Monaco ». Le patron entrebâille un judas :

(Suite page 15.)

R.-G.-A. GRUN.



# Voici l'Affaire

II (1).

## Meurtres maquillés en suicides.

La principale préoccupation du coupable, c'est de ne pas être pris. Le meilleur moyen de ne pas attirer l'attention sur le criminel, c'est de cacher le crime. De là à faire passer le meurtre pour un suicide...

Règle générale pour un expert criminel : chaque fois qu'on lui signale un suicide — et on devrait toujours le lui signaler — il doit se demander : « N'est-ce pas un crime ? » Quelques exemples encore empruntés à ma carrière et appuyés de quelques documents reconstitutifs.

Le premier peut vous faire souvenir de quelques axiomes que je formulais dans mon précédent article. D'abord, de l'importance des empreintes que la science de l'identité judiciaire avait étendue jusqu'à la recherche des empreintes non plus digitales, mais corporelles. Et puis, du rôle véritable de l'expert, qui ne doit pas se préoccuper des questions psychologiques — à moins qu'il ne soit spécialement un expert psychologue, bien entendu.

Un soir de la saison dernière, des enfants passant à l'orée d'un bois dans la région du Trentin aperçoivent un corps qui se balance à l'extrémité d'une haute branche et presque au faite d'un arbre élevé. Ils retournent au village et ils préviennent les autorités.

Le maire du village qui fait fonction de magistrat instructeur reconnaît un habitant d'une bourgade voisine, Vittorio Coso.

C'est un marchand de bestiaux et d'engrais qui passe pour être assez riche. Mais on sait aussi qu'il a fait de fortes pertes en spéculant sur les grains. Il s'en est montré à diverses reprises très affecté. Cependant, il était encore, comme on dit, « au-dessus de ses affaires ». Dans ses poches, on trouve de l'argent, une certaine somme en lires et en billets de banque. Il en portait d'habitude de plus fortes sur lui. Mais rien ne permet de s'étonner de ce qu'il transportait en numéraire ce jour-là.

Et puis, il est retrouvé au faite d'un arbre pendu à une branche. Le maire n'hésite pas. Et comment hésiterait-il ? Il n'est pas expert. Il conclut à un suicide.

Le mort est enseveli et enterré. L'affaire est close.

Mais il y a eu le hasard. Un hasard assez extraordinaire, vraiment. Un expert légiste, le docteur Larzo, villégiaturait et excursionnait dans la région. On lui raconte l'histoire de ce pendu qui n'a pas pu se résoudre à accepter sa mauvaise fortune. Le docteur passa en promenade vers le lieu où le cadavre avait été découvert. On lui montre même la branche à laquelle on l'a trouvé suspendu. Il fait, à part lui, cette réflexion que c'est bien haut et qu'il est pour le moins bizarre qu'un homme grimpe à l'arbre avant de se donner la mort et pour se donner la mort.

— Était-ce un jeune homme ? demande-t-il.

On lui répond que c'était un homme déjà mûr, d'une quarantaine d'années, mais très entraîné aux sports. La chose lui paraît alors plus croyable.

Le docteur remarque des traces de pas autour de l'arbre fatal.

A cela rien de surprenant. Tout le village a défilé aux pieds de ce pendu avant qu'il ne fût décroché. Cependant, les traces ne vont pas toutes dans la direction du village.

L'expert n'est pas de service. Mais il est de ces professions où l'amour du métier

(1) Voir *Police-Magazine* n° 203.

Ci-contre : Les empreintes au plâtre.

Ci-dessous : Les empreintes des genoux et du corps d'un homme.

vous laisse peu de répit à l'esprit vraiment. — Pouvez-vous faire garder cet emplacement durant quelques jours ? demande-t-il au magistrat municipal.

Celui-ci accepte, tout en répétant sa conviction qu'il ne saurait s'agir que d'un suicide. Le docteur télégraphie chez lui à Milan. Il fait venir son aide qui lui apporte du plâtre plastique et divers ingrédients chimiques.

L'expert Larzo prend des empreintes des traces de pas. Pour y réussir, il commence par couler dans le sol un liquide spécial qui se durcit en séchant, ou, plus exactement qui durcit le sol. Il prend ensuite des empreintes au plâtre. Tous les détails caractéristiques des chaussures apparaissent. On voit des talons éculés, des semelles usées, des emplacements de clous, etc, avec une netteté surprenante.

Avec étonnement, les gens du village reconnaissent ainsi leurs propres pas, imprimés dans la terre humide quand ils sont venus voir le triste spectacle de ce pendu.

Les chaussures de Vittorio Coso sont restées à la morgue de la mairie. L'expert les retrouve et identifie d'abord ainsi les derniers pas du pendu.

A côté de ceux-ci, il en remarque d'autres qui tantôt le suivent, d'autres fois le précèdent, et qui se trouvent toujours près de lui. Ces pas, contrairement aux autres, ne retournent pas du côté du village. Ils se perdent dans la forêt.

Mais le docteur a constaté aussi d'autres empreintes qui ne sont pas celles des pieds. Notamment deux sortes de trous jumeaux et peu profonds. Il en fait également le moulage.

On s'aperçoit alors que ce sont des traces de genoux. La trame de l'étoffe du pantalon est visible sur ce moulage.

Tout à côté, une dépression de terrain ne lui échappe pas non plus, bien qu'elle n'ait pas été remarquée des premiers enquêteurs. Nouveau moulage. Nouvelle observation. C'est le dos d'un homme. On reconnaît, là aussi, la trame du vêtement et jusqu'à la couture médiane du veston.

Il est à noter que ces particularités et même la forme générale des dépressions du sol passent absolument inaperçues et n'offrent aucune signification quand on les observe. On les voit à l'envers, par rapport à la réalité représentée par le moulage.

Mais, dès lors, la scène est reconstituée. Il y a eu lutte. Un homme à genoux a maintenu sur le sol le corps de Vittorio Coso, probablement pour l'étrangler. En tout cas, ce n'est plus un suicide. C'est un assassinat.

L'opération de l'expert donne quelque chose de plus. Elle livre le coupable. On reconnaît les chaussures de l'assassin, la trame de son pantalon. La veste de la victime a été aisément identifiée.

Précisément, c'est un habitant du village, un sieur Tusini qui est reconnu à ces détails. Il exerçait le métier de bûcheron dans le bois même. Il a été arrêté et condamné.

Sans l'expert, ce crime, comme tant d'autres, serait resté impuni et même ignoré.

\*\*

Autre histoire de pendu : il s'agit encore d'un suicide simulé. Les assassins usent de ce moyen assez fréquent. Il y a peu de différence, et, parfois, pas du tout, entre un étranglé et un pendu, quand le criminel a pris l'atroce précaution de se servir de la même corde pour accomplir l'étranglement et pour feindre la pendaison.

Cette affaire s'est d'ailleurs passée en France, car j'ai aussi beaucoup étudié les procédés scientifiques légistes de votre beau pays.

Un sieur Marcel D... est trouvé pendu dans une cave d'une vieille demeure de

Luçon, en Vendée. Cette cave est immense. On dit même dans le pays que, par des ramifications prolongées, elle rejoint les souterrains de la cathédrale.

Le domaine est gardé durant toute une partie de la saison par Marcel D... qui est aussi le jardinier de cette propriété.

M. Marcel D... est trouvé suspendu par une courte corde passée dans une solive. La corde, nouée aux deux bouts, fait en outre, deux fois le tour du cou du défunt.

Les premiers enquêteurs n'hésitent pas. Ils concluent tout de suite à un crime. En effet, la victime

— ou réputée telle — porte une plaie assez profonde à la tête. Mais l'expert intervient sous la forme du médecin légiste. Vous allez voir combien le cas cité ici est extraordinaire et quels retournements de situation le compliquent, comme une aventure policière imaginée.

Le docteur T..., bien que praticien de province, est un remarquable expert légiste. Il recherche aux alentours de l'endroit où est découvert le corps. Il y trouve tout de suite, d'ailleurs, bien en vue, un autre morceau de corde qui est rompue en deux morceaux. Il rédige son rapport : « Le sieur Marcel D... a tenté, explique-t-il, de se suicider une première fois. Mais la corde s'est rompue et il est tombé. De là sa blessure à la tête. Puis, il a recommencé avec une corde plus solide, et, cette fois, il a réussi dans son fatal projet. Je conclus formellement à un suicide. »

Tout ceci était logique et les premiers enquêteurs s'inclinèrent sans discussion devant des conclusions aussi parfaitement raisonnées. Cependant, ils se perdaient en conjectures sur les causes de la fatale détermination de Marcel D... qui ne semblait avoir aucune espèce de raison de se donner la mort. On le disait ou plutôt on le croyait riche. On prétendait qu'il avait caché un magot quelque part. On ne trouva sur lui et chez lui que quelques billets de cent francs. Mais il était possible que ce racontar de village ne fût pas véridique. Un simple jardinier peut bien n'être pas opulent. Et, enfin, si son magot était caché, nul ne savait où. Il se pouvait qu'il n'eût pas été retrouvé.

Il ne restait, en somme, contre la thèse du suicide, que l'ignorance où l'on était de ses mobiles.

Un expert ne doit pas avoir pour lui seulement sa science, mais sa conscience.

Après le dépôt de son rapport, et alors que le parquet s'appretait à classer l'affaire en concluant dans le même sens que le médecin, celui-ci eut un remords de conscience. Il retourna sur les lieux. Il avait été, malgré tout, frappé par cette absence de mobiles. C'est là, cependant, une considération dont, en principe, un expert ne doit pas se soucier.

De plus, le docteur T... était un médecin légiste. En France, le rôle du médecin légiste est strictement limité. Il ne doit se décider que sur des constatations médicales. Sa mission n'est nullement policière. Mais le docteur T... nourrissait une véritable passion pour les énigmes judiciaires. A ce goût particulier, il devait avoir postulé et obtenu les fonctions, toutes temporaires d'ailleurs, de médecin expert commis par le parquet.

Armé d'une lampe électrique de poche à rayonnement assez puissant, il retrouva dans l'allée où le corps avait été découvert une trainée qui lui parut suspecte. Elle

Dans la flaque de sang, les lunettes et le stylo de la victime.



# ASSASSIN

reprenait quelques mètres plus loin. Puis, elle cessait à nouveau. Il rechercha et suivit avec patience dans ce souterrain qui formait un véritable labyrinthe.

Il fallut au docteur qui, vraiment, faisait preuve d'une belle vocation de détective, une longue patience pour retrouver et pour renouer ainsi des tronçons de pistes sans cesse interrompues.

Il y parvint cependant. Et il fut, si l'on ose ainsi dire en une aussi macabre matière, récompensé de ses efforts.

Il arriva à un endroit de la cave qui formait une sorte de carrefour et dont le sol était recouvert d'un dallage très ancien. Celui-ci laissa apparaître des traces de sang encore coagulé. En outre, les lunettes de la victime qui les portait habituellement pour faire ses comptes se trouvaient presque au milieu de cette flaque. Ceci changeait toutes les conditions admises. Il y avait eu crime.

Il restait à retrouver le criminel. Ce n'était pas l'affaire du médecin légiste. Ceci, à mon avis, est une lacune dans l'organisation de la recherche du malfaiteur. Il serait préférable que la mission de l'expert scientifique ne fut pas ainsi limitée. En Allemagne, notamment, l'expert n'est pas seulement docteur en médecine, mais en chimie, voire en physique. Ainsi peut-il faire les analyses et les prélèvements nécessaires et se décider sur une connaissance scientifique complète des procès dont il s'occupe.

Le docteur T... ne dut qu'à sa perspicacité personnelle mise au service de sa science de continuer ses recherches dans un sens sur lequel il n'était pas qualifié.

Il avait fait une remarque judicieuse, et à ses propres dépens, du moins à ceux de sa garde-robe. Il avait remarqué que le dallage ancien de cette partie de la cave laissait sur les vêtements une trace jaune et opiniâtre. Il préleva cette sorte de poussière et il confia le tout, matière et observations, à la justice. Encore tint-il à le faire anonymement, ne voulant point paraître excéder le caractère de sa mission.

Et aussi, je crois, sans doute ne voulut-il pas révéler son rôle policier.

C'est là un sentiment que je n'ai rencontré qu'en France et que je m'explique mal. Qu'on excuse cette digression et cette opinion qui n'est pas une critique. Partout, à l'étranger, on considère comme un honneur, ou, du moins, comme une action parfaitement naturelle, d'aider à l'œuvre de la justice en décelant des malfaiteurs. Je crois bien savoir que le docteur, en dépit de ses facultés remarquables de détective, éprouvait cependant sur ce point le sentiment de ses compatriotes. Il ne voulut point révéler l'opportunité de son intervention.

C'est grâce à lui pourtant que l'on rechercha dans le pays si un habitant s'était fait remarquer avec quelque peu de cette couleur tenace sur ses vêtements. On se rappela ainsi qu'un journalier mal considéré dans la commune avait eu de ces taches suspectes sur son pantalon. On saisit ce vêtement et, on vit que, malgré un brosse minutieux, elles n'avaient pas pu disparaître.

Un nouveau prélèvement aboutit à une expertise chimique comparative qui fut effectuée, à la demande du parquet de la région, par les services parisiens de l'identité judiciaire.

Les conclusions furent formelles. Le manœuvre, un certain Bernard Gauthier, fut inculpé et condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il avait bien failli réussir à échapper à la justice. C'est lui qui avait eu l'idée machiavélique, pour expliquer, aux yeux des enquêteurs, la plaie à la tête de

*L'expert releva dans la galerie une trainée suspecte.*

*Au-dessous : L'expert prélève sur le dallage de la cave une poussière caractéristique.*

*La photographie du cadavre dans la baignoire. On aperçoit la lame du rasoir qui, croit-on, lui trancha la gorge. Suicide ou crime ?*

Marcel D..., de déposer à côté de lui un morceau de corde rompue afin de faire croire à l'échec de la première tentative et à une blessure provoquée par une chute. En réalité, il avait assommé le malheureux jardinier et l'avait étranglé ensuite à l'aide d'une corde.

Il est vraisemblable qu'il avait surpris le secret de la cachette de Marcel D... et qu'il avait été surpris par celui-ci dans la cave au moment où il s'y rendait dans l'intention de commettre le vol. Sans doute a-t-il même réussi ce vol, car le magot ne fut jamais retrouvé.

J'ai dit que, grâce à l'habileté d'un expert l'assassin n'avait pas pu échapper à la justice. C'est vrai pour l'expert. Ce ne l'est pas tout à fait pour le criminel. J'ai appris que celui-ci s'était échappé du bagne. Mais cette circonstance n'enlève rien à mon argumentation ni au mérite scientifique des méthodes d'investigation policière.

Une étudiante de l'université de Glasgow, Miss N..., est découverte un matin gisant dans sa baignoire. L'eau est rougie par le sang. Le sol de la salle de bains est, lui aussi, ensanglanté.

Dans la flaque de sang qui macule le sol, on trouve la lame d'un rasoir mécanique. On connaît cette sorte d'objet. C'est une petite plaque d'acier de six centimètres environ de longueur et de trois centimètres de largeur.

La jeune morte avait la gorge tranchée. L'artère était sectionnée. L'enquête conclut tout de suite au suicide. La présence du rasoir à côté de la victime, dans le sang de la flaque, en était apparemment un indice évident.

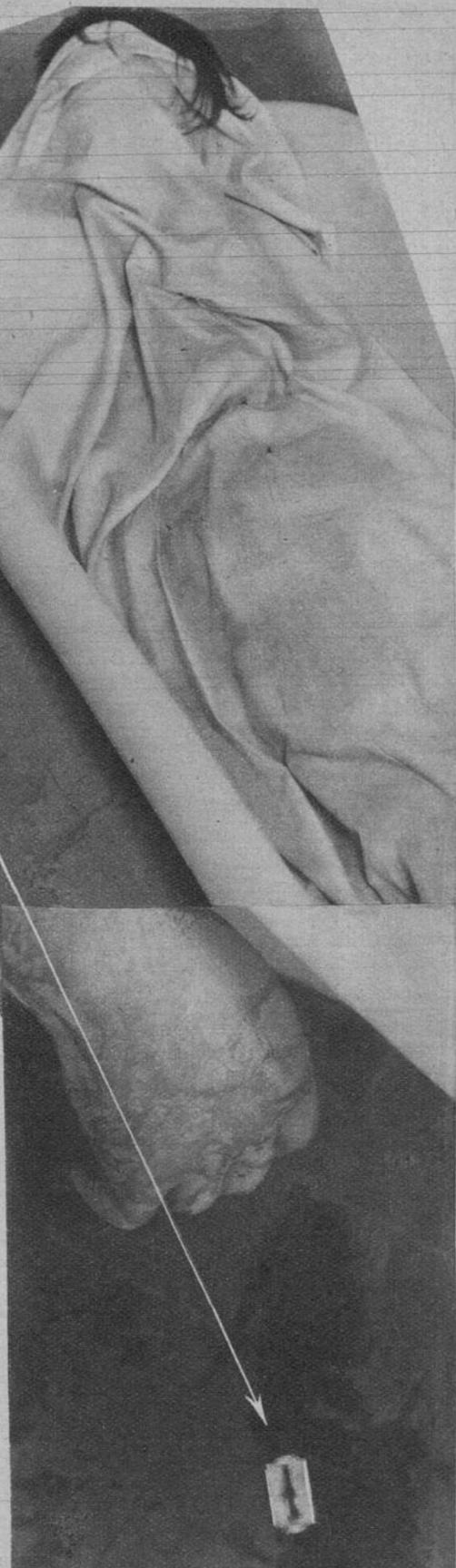
Il y a, en Angleterre, comme dans tous les pays européens — ne parlons pas de l'Amérique où cette institution est parfaite — une police judiciaire servie par des experts scientifiques. Mais ceux-ci, comme chez nous, ne viennent guère sur les lieux du crime, du moins au moment des premières constatations. C'est là une grave lacune. C'est précisément au moment où débute l'instruction que leur présence peut-être le plus utile pour l'orienter dans le bon sens.

Les constatations sont faites, en dehors d'eux, mais avec une minutie extrême. Heureusement. Sans quoi, l'affaire que je vais rappeler se serait achevée tout autrement.

Des photographies des lieux furent effectuées par les spécialistes habituels. Les unes furent prises en angle panoramique et les autres en plan vertical. Il en fut ainsi du cadavre de la jeune fille et du sol ensanglanté. Dans cette dernière photographie, on apercevait très nettement la lame de rasoir. Celle-ci, bien entendu, fut ramassée avec précaution, placée dans une boîte spéciale, maintenue par des griffes et sans avoir été maniée par les enquêteurs. Puis, le tout, l'objet et les photos, fut porté au laboratoire de l'expert avec la copie du procès-verbal. Le médecin légiste, lui, fut prévenu d'avoir à se rendre d'urgence à la maison du drame pour y examiner sur les lieux le corps de Miss N...

Chacun travailla donc de son côté, le médecin D' H... et l'expert en sciences physiques, Sir J...

Le médecin reconnut que la jeune étudiante était décédée exangue, à la suite d'une saignée qui lui avait vidé les veines. La gorge avait été tranchée et l'artère était ouverte. Il paraissait possible que le rasoir, plus exactement une lame de rasoir eut été employée. Il semblait également vraisemblable matériellement que Miss N... ait été l'auteur de cette opération terriblement sanglante. D'où cette conclusion formelle : suicide.



*Même vue, sous un autre angle. La main de la victime. La lame à terre.*

Mais l'expert scientifique déposa, lui aussi, son rapport.

Il remarquait que la lame de rasoir mécanique qui avait été retrouvée dans la flaque de sang qui tachait le sol n'était elle-même tachée de sang que sur une seule de ses deux faces, sur celle qui était tournée contre le sol, au-dessus de la plaque. La partie supérieure était intacte. Et ceci résultait non seulement de l'examen de la lame elle-même, mais aussi des photographies. On pouvait penser que le sang avait pu disparaître sur la lame pendant sa mise dans la boîte. On aurait pu prétendre qu'une certaine manipulation ait eu lieu. Mais la photographie avait été considérablement agrandie. On y remarquait la lame de rasoir sans une goutte, ni une giclure de sang dans sa face supérieure. Or, si elle avait servi à ouvrir l'artère de la victime, elle aurait été certainement tachée des deux côtés, sur ses deux faces.

En outre, cette lame avait été examinée au microscope. On put se rendre compte ainsi qu'elle avait déjà servi et que ses deux tranchants présentaient des traces caractéristiques comme il n'en existe sur une lame de rasoir que quand elle a servi à raser une barbe très dure.

Cet élément permit de découvrir le coupable, un domestique de la maison meublée où habitait la jeune étudiante. Le vol était le mobile du crime.

Le criminel avait ouvert l'artère de Miss N... avec une arme inconnue, un rasoir (A suivre page 15.)

*Z...*  
Expert légiste.

profonde à  
du méde-  
é ici est  
uation le  
maginée.  
ce, est un  
alentours  
uve tout  
orceau de  
édige son  
e-t-il, de  
est rom-  
t. Puis, il  
ette fois,  
ellement

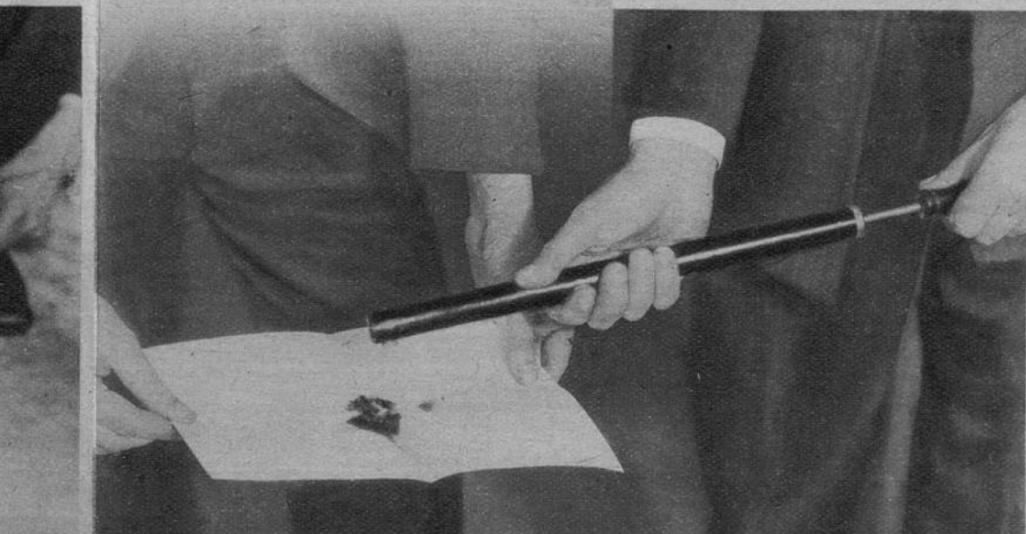
quêteurs  
ons aussi  
aient en  
ation de  
e de rai-  
ôt on le  
n magot  
ue quel-  
ible que  
n simple  
n, si son  
ait qu'il

suicide,  
ment sa

le par-  
ant dans  
remords  
vait été,  
es. C'est  
cipe, un

iste. En  
t limité.  
s médi-  
le doc-  
our les  
ait avoir  
es d'ail-

nement  
os avait  
te. Elle



# LES FOUS EN

VI (1).

## LA DEMEURE EN ARMES Cinq meurtres en une nuit.

NE poussons pas au noir. Ne faisons pas de drame. Et contentons-nous de reprendre les termes d'un rapport de justice en date du 27 avril dernier...

• Quand le Parquet et les gendarmes purent pénétrer dans la maison, du sang coulait du premier étage à travers le plafond. Dans une pièce mi-chambre mi-grenier, en haut de l'escalier et derrière la fenêtre d'où il avait tiré sur les policiers, se trouvait le cadavre du meurtrier, recroquevillé sur lui-même, la tête fracassée. A côté de lui, on voyait deux fusils allemands, deux « Mauser », et une cinquantaine de cartouches. La charge, après avoir fracassé la tête, avait traversé le toit...

• Deux chambres s'ouvraient sur cette espèce de grenier. Dans celle du fond, gisait la mère, tuée dans son lit. Dans celle du devant, gisaient les cadavres du gendre et de la fille. Tous deux, éveillés par le premier coup de feu, étaient en train de se lever quand une nouvelle décharge les atteignit, l'homme en plein cœur, la femme en plein visage, les tuant net l'un et l'autre... Que s'était-il passé ?

Une chose bien classique. Un drame de la folie. Un de plus...

Un jeune homme de trente-trois ans, Robert Renaud, bourrelier de son état et habitant en famille à Révigny, à onze kilomètres de Bar-le-Duc, avait tiré, à coups de fusil, sur sa mère, sa sœur, son beau-frère et un gendarme. Il avait en outre blessé son neveu, un garçonnet de cinq ans...

Qui était donc ce Robert Renaud ? Un déséquilibré ? Un alcoolique ? Une brute ?... Nullement. Il était, au contraire, parfaitement estimé et considéré... Il ne sortait guère de chez lui, ne fréquentait pas les cabarets et rendait volontiers service à qui le lui demandait. C'est tout juste si on pouvait lui reprocher une humeur parfois morose... Alors ?

Alors voilà : crise subite de persécution. La veille au soir, il avait prétendu que ses parents voulaient l'empoisonner.

— Ils mettent des choses dans ma nourriture, disait-il.

Comme il donnait en outre des signes insolites d'agitation, on fit venir un médecin. Celui-ci hocha la tête :

— Il faudra voir un spécialiste. Un internement sera peut-être nécessaire...

On se récria :

— L'interner, lui ? Mais il ne ferait pas de mal à une mouche...

— On dit ça... Enfin, nous allons toujours lui donner une potion. Ça le calmera. Mais méfiez-vous...

Les parents échangèrent un regard d'incrédulité et songèrent peut-être que c'était le médecin qu'il fallait interner... Firent-ils seulement prendre au malade la potion prescrite ? On l'ignore.

Au milieu de la nuit, le dément se déchaina. Il réalisa la tuerie que nous avons montrée. Puis il se barricada dans la maison et, le matin venu, fit feu sur les gendarmes alertés par les voisins. Vers dix heures cependant, il ouvrit la porte et poussa l'enfant dans la rue... Il s'était aperçu qu'il n'était pas mort, mais seulement blessé. Et il lui avait dit :

— Toi, au fond, je ne te veux pas de mal. Je n'aurais pas dû te toucher. Tu es comme moi, ils ont voulu t'empoisonner aussi...

Il avait habillé le malheureux gosse, tout sanglant. Il l'avait descendu et, nous venons de le voir, poussé sur le trottoir... Après ? Suicide. Et voilà. A la prochaine histoire du même genre...

En haut : A côté de lui, il y avait deux fusils allemands, deux Mausers.

Ci-contre : Son visage est plein de tics nerveux.

(1) Voir Police-Magazine n° 198 à 203.

## La vengeance du fou.

Plus on réfléchit à cette question des fous en liberté, plus on se heurte, ainsi qu'on le ferait contre un mur infranchissable, à cette éternelle interrogation :

— N'y a-t-il donc pas un moyen, si faible soit-il, de démasquer les démenées latentes et de prémunir la société contre elles ? Les médecins sont-ils incapables de diagnostiquer les aberrations dangereuses et de crier casse-cou aux familles et aux autorités ?...

Hélas !... Sait-on bien que plus de cent mille fous nouveaux, plus ou moins gravement atteints d'ailleurs, sont traités chaque année dans les asiles de France, puis, guéris ou non, rendus à la circulation ? Pourrait-on les garder tous ? Ne serait-on pas profondément inhumain en la majorité des cas ? Et puis, il y a la question d'argent. Rien que dans le département de la Seine, les fous coûtent quatre-vingt millions par an à l'État... Et ce n'est pas tout. Il y a les familles — le cas précédent le montre en partie — qui ne sont pas toujours disposées à suivre les avis médicaux. Il y a également les possibilités d'abus, les internements arbitraires, contre lesquels il convient de prémunir les individus par un système rigoureux de formalités, etc...

Quant au diagnostic de la folie lui-même, il est neuf fois sur dix bien difficile. L'aventure qui faillit endeuiller la vie d'un des médecins les plus justement appréciés du Charolais en témoigne.

La voici :

Depuis cinq ou dix ans déjà, le Dr Beaujé donnait ses soins à un pensionné de guerre. Cet homme, pourvu d'un titre d'invalidité de 30 ou 40 p. 100, souffrait incontestablement des blessures reçues sur les champs de batailles. Mais il conservait à peu près intactes ses facultés de travail et, indépendamment de sa pension, gagnait sa vie aussi bien que n'importe quel homme valide. Par ailleurs, il avait fait un héritage. On le prétendait riche. Mais il était avare et se plaignait sans cesse.

Un jour, il dit au docteur :

— Je veux que vous me fassiez relever mon taux d'invalidité. Je sais que vous le pouvez. Avec un certificat de vous, la commission qui m'examinera...

Le docteur ne le laissa pas poursuivre :

— Ne comptez pas sur moi pour jouer à ce petit jeu. J'estime que votre taux d'invalidité est largement suffisant. J'en connais qui méritent plus que vous et qui ont moins. Si je devais intervenir sur votre cas, ce serait plutôt dans le sens contraire...

Sur le moment, l'homme n'insista pas. Mais il revint à la charge quelques jours plus tard. Comme le praticien le rabrouait, il devint même menaçant. Et il s'en fut en montrant le poing.

Un mois s'écoula au bout duquel le docteur reçut une lettre :

*Si vous refusez de faire ce que je vous demande, il vous en cuira. J'aurai votre peau...*

Que fait-on de semblables lettres ? On les jette au panier. Ainsi fit le docteur qui ne pensait plus à l'énergumène, lorsqu'il reçut, huit jours plus tard, une communication téléphonique :

— C'est vous, Beaujé ?

— Oui...

— Toujours pas décidé ?

— Moins que jamais.

— Alors, tant pis... J'ai réfléchi... En fin de compte, ce n'est pas votre peau que j'aurai. Vous ne souffrirez pas suffisamment. Je connais un bien meilleur moyen de vous atteindre...

L'après-midi même, en pleine rue, le fou faisait feu sur la femme et la fille du docteur. M<sup>me</sup> Beaujé, atteinte d'une balle dans les reins, s'effondra... Elle ne fut sauvée que par miracle, après des mois de soins. Quant à M<sup>lle</sup> Beaujé, si elle ne fut pas atteinte, c'est que l'arme du meurtrier s'était enrayée. Le dément avait trouvé ceci : pour mieux atteindre le médecin,

L'attention des mariners fut attirée par une masse de forme étrange.

l'atteindre dans ses affections... Il devait mourir peu de temps après, en pleine crise de violence, à l'asile départemental. Et le spécialiste qui le soignait disait :

— Deux heures avant que la crise ne le prit, j'hésitais à le considérer comme un véritable fou. Chez lui, la machine ne se détraquait que par moments, et sans qu'on sût ni pourquoi ni comment...

Par la suite, et ce cas ayant intéressé les cliniciens, on fit une enquête sur le passé du malade. On ne trouva pas grand-chose, sinon une tendance à la zoophilie, cette perversion qui oriente le goût sexuel vers les animaux.

Ceci, évidemment, est toujours un symptôme d'aliénation mentale. La zoophilie ne s'observe guère que chez les sujets chargés d'une lourde hérédité ou d'une lourde névrose. Mais est-il possible de recueillir des renseignements de cette sorte avant les crimes ? Tout est là...

## Au hasard des rencontres.

Il est six heures et demie. Un individu vient d'entrer dans un grand café des boulevards. Il s'assied, dans le fond, sous une rangée de glaces, entre deux groupes de consommateurs. Son visage est plein de tics nerveux. Ses gestes sont saccadés. Mais il ne gêne personne. On le considère d'abord avec un peu d'effarement. Mais on ne prend bientôt plus garde à lui.

Le garçon lui sert successivement deux apéritifs. Il en réclame un troisième.

— Non, dit le gérant. Ça suffit comme ça. Vous voyez bien qu'il est ivre !... Pas d'histoire.

Il roupète, en effet. Mais il paye, laisse un pourboire et ne résiste pas trop au chasseur qui le pousse dans la rue... Le voici maintenant qui débambule sur les trottoirs, la démarche saccadée et les yeux fixes. Il ne songe plus à boire. Une autre idée s'est emparée de lui... Tous les dix pas, il a un soubresaut bizarre qui fait se retourner les passants sur lui. On dirait qu'il reçoit à intervalles fixes une décharge électrique venue du ciel ou du bitume... On entend des réflexions :

— T'as vu le toqué ?

— Mince ! On dirait qu'on lui file des coups d'épingle...

Sur ce, les gens reprennent leur chemin et pensent à autre chose. Qui se souviendra du « piqué » le lendemain ou le surlendemain parmi ceux qui l'auront croisé et qui liront, à la rubrique des faits divers de leur journal, un filet de ce genre :

« L'attention des mariners, de bonne heure hier matin, fut attirée par une masse de forme étrange qui flottait entre deux péniches amarrées à proximité du pont National. Cette forme était celle d'un homme âgé de trente-cinq ans environ, de taille moyenne, etc, etc... »

Notre « piqué » ?

Bien sûr. De trottoir en trottoir, de rue en rue, toujours en proie à son agitation et à son idée fixe, il sera venu s'échouer sur les quais de la Seine. La vision de l'eau aura-t-elle éveillé dans son esprit la pensée du suicide ? Très certainement. Comment expliquer la chose sans cela ?

Mais considérez bien ceci : en vertu d'une série plus ou moins déterminée d'association d'images, notre homme en est arrivé à l'idée de suicide. Ce ne fut fatal que pour lui. Or, rien n'indiquait qu'il ne parviendrait pas plutôt à l'idée de meurtre... Voici, pour préciser, le processus normal...

Un fou, un demi-fou plus exactement, se trouve en état de crise. Il débambule par les rues. A l'occasion d'un heurt ou d'une brimade quelconque, il va se sentir, tout à coup, très malheureux. L'effet sera disproportionné d'avec la cause. Mais peu importe. Il se « sentira » le pelé, le galeux, le paria que la société tout entière repousse avec horreur. Fera-t-il de la persécution ? Même pas de la revendication. Il sera dans un état d'esprit à base de mélancolie, de « cafard » si l'on veut.

— C'est pas juste, murmurerait-il en marchant. C'est pas juste. Pourquoi me fait-on ça ?... « Ils » sont pas chics. Tous des dégoutants. Ils me laisseraient bien crever...

# EN LIBERTÉ

« Ils », ce sont les gens, tous les gens, tous les autres hommes. Bientôt le malheureux englobe l'univers dans une vaste réprobation. Et c'est alors que lui vient un désir obscur de vengeance... Il voudrait rendre un peu du mal qu'il croit qu'on lui fait... Frapper ? Il n'y songe pas formellement. Mais il serre les poings. L'occasion seule appellera le geste. Qu'il descende un escalier de métro, par exemple, et qu'il y ait devant lui, une marche ou deux plus bas, une nuque bien à sa portée... Il lui sera peut-être impossible de résister à l'impulsion stupide, au vertige du geste qu'il voudra symbolique...

Ces fous-là ne sont d'ailleurs pas bien dangereux. Ils vivent mal. Ils ne frappent pas fort. Et ils se laissent facilement maîtriser. Détail particulier et significatif : ils ne s'attaquent jamais à une femme. On peut en conclure qu'ils ne perdent pas complètement le contrôle d'eux-mêmes. On les soigne et on les guérit. Il suffit parfois de surveiller leur alimentation, beaucoup de dérèglements de ce genre provenant d'intoxication stomacale...

## L'idée fixe.

Il est d'autres intoxications, mentales celles-là, et infiniment plus redoutables. En voici un exemple bien typique, celui de Jean F..., de Chartres.

Lorsque survint la guerre, les parents de ce jeune homme, qui n'était alors qu'un enfant, furent expédiés dans un camp de concentration, car ils étaient allemands. De lui, on ne sut trop que faire. La charité s'en mêla. Et il fut acheminé, en compagnie de son frère, chez des braves paysans de la Drôme. Ces braves paysans l'envoyèrent à l'école. Et c'est là que son calvaire commença.

Il était Allemand, n'est-ce pas ? Et il le portait sur sa grosse tête ossuse et massive, dans ses yeux bleus de porcelaine, dans ses cheveux jaunes et raides. On l'appela : Fritz. On l'appela : le Boche. On lui fit toutes les taquineries qu'on peut faire, dans une école, entre enfants, à un autre enfant... Il devint le souffre-douleur du village. Sur lui on plaça une part de la haine qu'on vouait aux ennemis. Les hommes eux-mêmes l'insultaient lorsqu'il passait dans la rue. Les femmes lui montraient le poing et le rendaient responsable de leurs deuils. N'était-il pas de la race honnie ?... La classe finie, il devait se sauver à toutes jambes pour échapper aux pierres de ses petits camarades. Qu'on imagine ce que furent les trois ou quatre mois qu'il vécut dans ces conditions !... A la fin, il fallut que l'administration interviene. Elle le prit en charge et l'expédia dans une grande école, en ville. Là, les brutalités lui furent évitées, du moins à doses massives et continues... La haine sourde subsista, provoquant les insultes à la moindre occasion, l'envolement d'une atmosphère oppressive, irrespirable, tragique. Quoi qu'il fit, on l'interprétait contre lui. Quoi qu'il dise, on le tournait en dérision. Il n'osait plus ni parler, ni bouger, ni presque respirer...

Cependant il était intelligent et travailleur. Il enlevait régulièrement toutes les premières places. Cela non plus, cela surtout, on ne le lui pardonnait pas. Les soirs de composition, ses condisciples le rouaient de coups à la récréation...

Qu'on imagine le monstrueux repliement de cet esprit et de cette âme ! Il fut condamné à ne vivre que de lui-même et en lui-même. Quelles effroyables fermentations durent éclore dans cette tête ! Pour résister à la folie totale, il fallut sûrement qu'elle fût faite de bonne matière...

Plus tard, avec la paix, vinrent des jours meilleurs, moins mauvais en tout cas. Il put lever la tête et respirer plus librement. Mais le pli était pris, la déformation acquise : Jean F... serait forcément un concentré morbide, un emmuré, un visionnaire. Il avait trop longtemps évolué dans un monde purement intérieur pour s'adapter aux cadences sociales... Il vivait isolé, timide, méfiant. Un beau jour, devenu ouvrier électricien, il tomba amoureux de sa patronne. Nul n'en savait rien que lui-même. Sa puissance de dissimulation lui permettait de le cacher à tous. Mais son esprit travaillait, travaillait... Redoutables poussées, sans exutoire possible !... S'il avait aimé une autre femme, aurait-il seulement osé le lui dire ? Peu probable : Il avait tellement été bafoué ! Il redoutait tellement d'encourir de nouveaux risques !... Et il aimait une femme inaccessible, honnête, mère de famille. Et il l'aimait d'un amour idéalisé, pur et noble, sans tache... Peu à peu cette idée germa dans sa tête que cette femme n'avait pas tout le bonheur qu'elle méritait, tout le bonheur qu'il eût été capable, lui, de lui donner... Des rudesses de langage du mari, rudesses purement superficiales au reste, il prit ombrage pour le compte de l'adorée. Bientôt, ces

peccadilles lui devinrent odieuses. Elles lui firent l'effet d'autant de blasphèmes et d'impiétés... L'idée fixe vint, germa... Il lui fallait défendre et délivrer cette femme. Non pour lui, il savait bien qu'il n'en profiterait pas, mais pour elle-même. Un beau jour, le coup de feu partit. Jean F... avait tué son patron.

C'est un meurtrier. Les Assises d'Eure-et-Loir l'ont condamné à dix ans de réclusion. Mais ce n'est pas un assassin, du moins pas un assassin vulgaire.

Lorsqu'il tua, il poursuivait un but désintéressé... Il aimait sa patronne en silence. Il la croyait malheureuse alors qu'elle ne l'était pas. Il voulait la libérer. Son geste fatal fut un geste d'amour.

Et de folie...

En sacrifiant le mari, il se sacrifiait lui-même... Et il le savait... Mais il obéissait à la fatalité qui était en lui. Il y avait une rude férule en cet homme. Il appartenait à la catégorie de ceux dont la vie, en d'autres circonstances, fait les assassins politiques ou les régicides...

## Quelques empoisonneuses.

Mais nous n'avons cité, aujourd'hui, que des cas de folie masculine. Si nous regardions un peu du côté des « dames »... On sait qu'elles n'aiment pas demeurer en reste avec nous. Voyons donc ce qu'elles savent faire...

Le directeur propriétaire d'une agence matrimoniale connue sous le nom d'agence Foy reçut un jour la visite d'un provincial d'aspect vulgaire, mais décidé, et qui lui dit :

— Je cherche une femme pour le bon motif. Mais je veux une femme tout ce qu'il y a de bien, avec de la fortune et de la beauté... Je suis d'ailleurs suffisamment riche pour me montrer exigeant. Pouvez-vous me trouver l'oiseau rare ?

Evidemment, le directeur-propriétaire de l'agence pouvait trouver l'oiseau rare. Il le promit. Et le plus fort, c'est qu'il le trouva. Peu de temps après, il présentait à son client une Parisienne des plus parisiennes : brune, pâle, nerveuse et fine avec d'étranges yeux très doux et très attirants. Et le mariage se fit...

Mais, hélas ! la jeune femme marcha toute de suite de déception en déception. Maladroit dès les premières heures du voyage de noces, le mari la bouscula sans vergogne, lui parlant d'amour la bouche pleine et tentant de la caresser avec des mains encore toutes grasses d'un poulet mal mangé... Et ceci n'était trop rien. C'est à l'arrivée au « pays » que les choses devinrent plus graves. Le butor avait menti. Ne s'était-il pas dit maître de forges ? Il possédait tout juste une vieille usine croulante que la dot de l'épousée aurait bien du mal à sauver de la faillite. N'avait-il pas montré les photographies d'un château somptueux, affirmant que c'était là sa demeure ? Au vrai, il s'agissait d'une triste masure, froide et moisie, où les gouttières régnaient tellement qu'il fallait ouvrir les parapluiés dans la salle-à-manger. Et la belle-mère ! Une vieille femme désagréable, hargneuse, agrie... Pauvre petite Parisienne ! Enfin, elle prit son mal en patience. Et quatre mois s'écoulèrent...

Mais, au bout de ces quatre mois, l'étrange époux mourut, et mourut d'une mort qui ne parut pas naturelle. La jeune femme fut non seulement soupçonnée de manœuvres criminelles, mais elle fut encore arrêtée, jugée, et condamnée aux travaux forcés à perpétuité... Elle ne finit d'ailleurs pas ses jours en prison. Ayant contracté une grave maladie de poitrine, elle fut graciée et vint se fixer dans le Quercy où elle mourut entourée de dévotion et d'amour... Même rongée par l'horrible maladie, jusqu'au seuil de la tombe, elle sut rester belle et fascinante, douce, spirituelle... Un colonel, le colonel Andoury, demanda à être enterré auprès d'elle et repose effectivement à ses côtés, dans le cimetière d'Ornolac...

Pensera-t-on que cette « malheureuse » si odieusement trompée par le butor défunt possédait entre autres séductions la séduction de l'innocence ? Si oui, on aurait tort. Car le butor n'était tout de même pas mort pour rien. Il avait purement et simplement mangé d'un gâteau préparé par sa femme, d'un gâteau fortement saupoudré d'arsenic... Car cette touchante histoire, qui a fait couler beaucoup d'encre — et qui en fera couler encore beaucoup — est très exactement celle de Marie Capelle, épouse Lafarge !...

Cette femme était donc une criminelle ? Oui, si l'on veut. Mais aussi et surtout : une folle...

Il faut le dire — et qu'on y prenne garde, c'est une chose tragique — presque tous les empoisonneurs et presque toutes les empoisonneuses sont des folles ou des fous... Des déments d'autant plus dangereux qu'ils sont plus lucides et plus intelligents. Entendez bien : plus intelligents.

Nous touchons ici au point le plus troublant des dérèglements de la cervelle humaine. D'une part la cruauté la plus perverse, la plus lâche, la plus soutenue et la plus préméditée (il y a toujours préméditation en matière d'empoisonnement). D'autre part, toutes les qualités qui attirent et qui attachent, qui commandent l'amour et la tendresse... Se peut-il que deux ordres si contradictoires de choses coexistent en un même individu ? Hé oui ! C'est un fait. Et les médecins posent là-dessus de petites étiquettes péremptoires : constitution mythomane, hystérie...

Nous l'avons dit dans notre premier chapitre : les plus dangereux circulent. On le voit mieux maintenant. Car ce sont ceux-là les plus dangereux... Peut-on seulement les distinguer des individus normaux ? Oui, prétendent certains médecins aliénistes. En sont-ils si sûrs que ça ?... Et comment se fait-il alors que ces déments, qui sont toujours de cette espèce de gens « à qui on donne le bon Dieu sans confession », ce qui leur permet d'effroyables hécatombes avant qu'on ne se décide à les poursuivre, réussissent des « séries » aussi longues que celles-ci ?... *Nanette Schœnlenben*, par exemple, trois victimes et plusieurs tentatives ; comtesse d'Orlamund, son père, sa mère, ses frères, son mari, ses enfants et plusieurs amis ; *Hélène Jégado*, vingt-six victimes et huit tentatives ; *Marie Janneret*, neuf victimes ; *Gertrude Van der Liden*, vingt-sept victimes, cent-trois tentatives ; *Rachel Galtié*, trois victimes ; *la Scierrri*, six victimes... Et presque toutes des femmes qui passaient pour des femmes supérieures !

Nous savons. Les choses que nous racontons ici peuvent paraître paradoxales. Mais, pour bien montrer comment, en ces matières, la vérité est loin des idées généralement répandues, un seul exemple : Ne dit-on pas généralement que les empoisonnements sont des crimes de lâches ? Eh bien, presque toutes les empoisonneuses connues furent des femmes courageuses. La Brinvilliers et la Voisin allèrent crânement au bûcher. Une autre donna des conseils au bourreau pour mieux lui rouer les membres. *Rachel Galtié*, en attendant le verdict, lors de son procès, fumait tranquillement des cigarettes. Et *Nanette Schœnlenben* qui, parvenant sur l'éstrade d'exécution, fit une magnifique révérence à l'homme qui allait la dépecher dans l'autre monde !...

Cela même est un symptôme. Une telle insensibilité devant la mort n'est point le fait d'une individualité normale. Et les médecins de triompher : « Les empoisonneuses, nous disent-ils, sont régulièrement frigides. Leur insensibilité générale est fonction de leur insensibilité sexuelle. Ceci tient à cela. Il faut incriminer une déficience des sécrétions ovariennes... » Ont-ils raison, les médecins ? Il faut bien le croire, car, en ce qui concerne le sexe opposé, le sexe masculin, la réplique est parfaite. Les empoisonneurs sont presque toujours des impuissants. A eux aussi, certaines sécrétions font partiellement ou complètement défaut... Et ceci rejoint ce qu'on sait des eunuques, généralement cruels, pervers, retors, ingénieux et subtils.

Sur ce chapitre là aussi il y a beaucoup à dire. De quelle imagination ne font pas preuve les empoisonneuses qui, à cet égard, dépassent largement les hommes... Pour une *Lafarge* qui se contente d'un gâteau à l'arsenic, ou une *Agrippine* servant à *Claude* un plat de champignons, combien de *Lucrèce* utilisant un parfum, une

(A suivre page 15.)  
GEORGES SAINT-BONNET.

Quelques types de fous pensionnaires des asiles.



APRÈS LA CONDAMNATION DE VIOLETTE NOZIÈRES

# Les femmes criminelles doivent-elles monter sur l'échafaud ?

La condamnation à mort de la parricide Violette Nozières remet de nouveau sur le plan de l'actualité les forfaits de femme et en même temps la question se pose une fois de plus du châtiement qui doit être appliqué aux criminelles condamnées à mort : la tradition de grâce doit-elle se continuer ou, au contraire, doit-on revenir à l'application stricte de la peine, c'est-à-dire l'égalité des deux sexes devant l'échafaud.

Rappelons à ce propos que les femmes condamnées à mort sont exécutées en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Italie.

Le 10 mai dernier, à Berlin, la femme von Berg, convaincue d'espionnage dans l'affaire Sosnowsky (divulgateur de secrets intéressant l'aviation militaire du Reich), a eu la tête tranchée. D'autre part, le 10 août dernier, à la prison de Sing-Sing (Etats-Unis), la femme Anna Antonio, accusée du meurtre de son mari, s'asseyait sur la chaise électrique. Nous nous bornons à citer ces deux cas récents.

Depuis quelque temps, on peut constater en France un courant d'opinion favorable à l'exécution des femmes condamnées à mort. Nous avons demandé à des magistrats, à des avocats, à des juristes, à des médecins qualifiés et à des femmes qui sont à la tête du mouvement féministe de nous dire ce qu'ils en pensent.

Voici les réponses que nous avons recueillies.

**M. Idzkowski se montre affirmatif.**

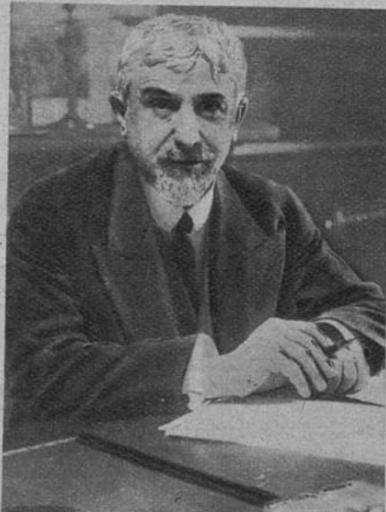
M. René Idzkowski, avocat à la Cour d'Appel, qui a publié d'intéressantes études sur la peine de mort, est partisan catégorique de l'égalité des sexes devant l'échafaud. Voici ce qu'il nous a dit :

— Depuis cinquante et un ans, aucune femme n'est montée sur la guillotine. Le couperet, que manie avec tant de dextérité notre exécuteur des hautes œuvres Deibler, est à l'usage strictement masculin.

Déjà, la condamnation à mort de Christine Papin, la servante monstrueuse qui assomma et étrangla ses patronnes au Mans avec la complicité de sa sœur Lea, avait posé le problème.

Le chef de l'Etat, fidèle à une tradition qui remonte au président Grévy, reçoit protocolairement le défenseur de la condamnée à mort et signe régulièrement le décret de commutation de peine.

En 1882, en effet, comme une femme qui avait de propos délibéré anéanti toute sa famille devait monter sur l'échafaud, dont les bois avaient été dressés sur la grande place d'Evreux, le levier de commande de la guillotine, improprement appelé le dédicé, se détraqua et le fatal couperet s'immobilisa à cinq centimètres du cou de la condamnée. Le Procureur de la République d'Evreux, faisant alors preuve d'un grand sang-froid, prit l'initiative de commuer la peine de la criminelle et télégraphia à M. Grévy son audacieuse décision et les motifs qui l'avaient inspiré.



M. Kohn-Abrest.

« Depuis lors, jamais plus l'Elysée n'a consenti à l'exécution d'une femme et pourtant leurs crimes, parfois odieux, méritent le châtiement suprême, si tant est qu'on se refuse à le bannir de nos codes.

« Vous souvenez-vous en ces dernières années de quelques sinistres physionomies de criminelles : la Sierr, qui empoisonna sept personnes avec un rare sang-froid ; Junka Kures, l'étranglaise qui, dans un fourré du bois, avait lâchement assassiné la fillette de ses voisins ; la marâtre qui avait étouffé l'enfant d'une pseudo-amie avec une éponge, et cette autre marâtre qui, à coups de botte, avait sauvagement tué son beau-fils infirme ? Comme Christine Papin, les jurés avaient frappé celles-là sans pitié.

« Pratiquement, que le verdict soit la mort, le bague ou la réclusion, les femmes, soit à Rennes, soit à Hagueneau, subissent leurs peines en maison centrale.

« Est-ce juste ? Est-ce logique ? Nous ne le croyons pas.

« A une époque où les femmes revendiquent l'égalité avec les hommes, à une époque où elles sont diplomates, architectes, avocates, médecins, ingénieurs, à une époque où elles manifestent pour l'électorat et l'éligibilité, il nous apparaît conforme à l'équité que, si la société a envers elles une créance, elles doivent la payer comme les hommes et non avec une monnaie d'échange.

« Que l'on fasse des femmes députés, nous y souscrivons volontiers. Mais, si elles s'embauchent dans l'armée du crime,



M. Jean-Charles Legrand.

que Deibler, pour sa fin de carrière, soit autorisé à échancre leur... corsage.

**M. Jean-Charles Legrand répond non :**

On n'a pas oublié les interventions retentissantes du jeune maître Jean-Charles Legrand dans des procès criminels récents, et sa fougue, sa ténacité, son éloquence l'ont rendu rapidement populaire. M. Jean-Charles Legrand ne veut pas entendre parler de l'exécution des femmes condamnées à mort.

— On ne doit pas battre une femme — fût-elle coupable ! — même avec une fleur. Encore moins peut-on envisager de lui trancher la nuque... La femme, c'est mon opinion, a droit à certains privilèges de par sa nature. La courtoisie est de tradition envers les femmes et veut que l'homme les protège. J'estime que les conquêtes féministes doivent s'arrêter au pied de l'échafaud. En bref, je me déclare hostile au retour des mœurs révolues. Non, on ne doit pas guillotiner les femmes !

**Le Dr Paul, médecin légiste, répond oui sans hésitation.**

Chaque fois que le hasard professionnel me met en présence du Dr Paul, le célèbre médecin légiste, je ne manque pas de lui poser cette question : « C'est la combien ? » Vous devinez qu'il s'agit d'autopsies. « J'en suis aux environs de 40 000 », me répondit-il cette fois-ci. C'est un chiffre, n'est-ce pas ?

Mais je ne venais pas interviewer l'éminent praticien sur ses interventions.

— Docteur, doit-on guillotiner les femmes condamnées à mort ?

— Oui, oui, sans hésitation ! me déclara le premier des médecins légistes. La femme criminelle doit rendre compte de ses forfaits comme l'homme criminel. Votre question évoque en mon esprit d'abominables figures de mégères, entre autres cette gouge



M. René Idzkowski.

qui avait introduit dans la gorge d'un bébé un morceau d'éponge et qui, durant trois jours, assista à l'agonie du pauvre petit être auprès duquel sanglotaient les parents.

Le Dr Paul poursuit : — On a fusillé les espionnes pendant la guerre. Pourquoi aurait-on plus de pitié pour les femmes frappées de la peine capitale par le jury ? Cependant, laissez-moi vous dire que les exécutions capitales telles qu'elles ont lieu me répugnent : l'apparat lugubre du supplice, le lamentable trajet du condamné jusqu'à la guillotine, la présence autour de l'échafaud d'une foule suspecte, tout ce cérémonial des temps passés peut susciter la répulsion. Je suis partisan de l'exécution dans la cour même de la prison, les portes ouvertes toutes grandes, mais en présence seulement des personnages officiels et des représentants de la presse.

**M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie, est partisan du « statu quo ».**

Les arrêts de M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire municipal de toxicologie, sont attendus comme des oracles dans toute les affaires criminelles où il est fait appel à la sûreté de ses investigations scientifiques. L'accusation ou la défense se prévalent de ses décisions qui ont constitué fréquemment des documents-massues. L'intervention de ce savant expert dans l'affaire Nozières en est une nouvelle preuve. M. Kohn-Abrest est, comme on va le lire, partisan du *statu quo* en ce qui concerne la grâce octroyée aux femmes condamnées à mort.

— Il m'est tout particulièrement difficile, en qualité d'auxiliaire de la justice, non comme bourreau, mais comme expert, de donner mon opinion sur cette redoutable question. Je pense d'ailleurs que tous ceux qui appartiennent de près ou de loin à la chose judiciaire doivent éprouver mon embarras. Je puis cependant dire que la coutume moderne de ne pas guillotiner les femmes condamnées à mort en France ne semble pas avoir eu jusqu'à présent comme conséquence une augmentation de la criminalité féminine, si j'en juge par le crime d'empoisonnement, généralement commis par les femmes. Il est heureusement resté assez rare chez nous. De sorte qu'il n'apparaît pas que, pour sa défense, la société soit plus obligée demain qu'elle ne l'est aujourd'hui de guillotiner les condamnées à mort.

« D'ailleurs, les sentiments sur ce sujet dépendent surtout des réflexes des masses influencées momentanément par les circonstances. On ne comprend guère aujourd'hui l'exécution de Marie-Antoinette et de la du Barry, quelle que soit notre doctrine politique. On comprend, par contre, l'exécution au poteau de Vincennes, relativement



Le docteur Paul.

récente, de la Mata-Hari, aux périodes si angoissantes de la vie nationale, où l'espionnage et la trahison étaient à juste titre impardonnables. Mais, actuellement, dans la période relativement calme où nous vivons, je ne crois pas que la société ait besoin pour sa défense de voir tomber la tête de quelques criminelles isolées, aussi indignes de pitié fussent-elles.

**M. Pierre Bouchardon, conseiller à la Cour de Cassation, répond par l'affirmative.**

Le plus notoire des officiers de justice militaire durant guerre fut bien le capitaine Bourchardon qui rapporta entre autres dans les fameuses affaires du *Bonnet rouge*, de Bolo pacha, etc. Aujourd'hui M. Pierre Bouchardon est conseiller à la Cour de cassation. Il est d'autre part un écrivain remarquable dont les ouvrages sur les grands procès criminels font autorité.

— A votre question, je ne vois aucune raison de répondre par la négative, me dit-il. Il est des crimes affreux qui excluent tout sentiment de pitié, quel que soit le sexe de leurs auteurs. Et le crime lâche par excellence, j'ai nommé l'empoisonnement, est presque toujours le crime des femmes. Si celles-ci savaient qu'elles s'exposent à monter sur l'échafaud, peut-être y regarderaient-elles à deux fois avant d'accomplir l'irréparable. La vision de la guillotine en retiendrait-elle une sur vingt, que cette moyenne exigerait qu'à leur égard la justice suivit son cours jusqu'au bout.

« Elles revendiquent l'égalité des droits. Qu'elles se soumettent à l'égalité des risques.

**Le Dr Bérillon soulève des objections.**

Le Dr Bérillon a appartenu durant trente-cinq ans, en qualité de médecin inspecteur, à la Préfecture de Police, dont il fut un conseiller écouté. Sa méthode d'investigations scientifiques a fait de nombreux adeptes non seulement en France, mais à l'étranger. Il est professeur à l'école de psychologie et directeur de la revue de psychothérapie. Ce praticien n'est pas partisan de la décapitation des femmes ; il estime que la complexité féminine est trop faible pour subir le contact du bourreau sans soulever une instinctive répulsion dans l'âme populaire. Voici d'ailleurs les arguments qu'il nous a exposés :

— Les crimes des femmes, par rapport à ceux des hommes, sont peu nombreux. Ils sont le plus souvent d'ordre passionnel et l'exemple du châtiement pas plus que la crainte de le subir, ne peuvent neutraliser l'impulsivité féminine. D'autre part, je ne me représente pas sans ressentir un profond dégoût ce cortège composé uniquement d'hommes entraînant une femme même criminelle vers le couperet. Pauvre loque humaine, ligotée, criant, gesticulant dans les affres de l'agonie. Un sentiment de pudeur m'empêche de réaliser une telle scène.

« Les historiens m'objecteront que, sous la Révolution, M<sup>me</sup> Roland, Charlotte Corday, Marie-Antoinette, M<sup>me</sup> Elisabeth ont toutes fait preuve d'un grand courage devant l'échafaud. N'empêche que ces exécutions ont laissé comme une tache sur la grandeur de la Révolution française. Ces précédents ne sont guère encourageants. En résumé, je réponds non à votre enquête.

ANDRÉ CHARPENTIER

(Lire la suite et la conclusion de cette enquête la semaine prochaine.)

# J'ai interviewé Jo-la-Terreur !

L'EXISTENCE d'un journaliste — surtout si celui-ci est spécialisé dans le « fait divers » — n'est pas exempte d'imprévus et de surprises. On s'en doute bien.

C'est ainsi qu'au cours de ma carrière déjà longue — plus de dix années, hélas ! — je me trouvai placé dans des situations assez cocasses pour me permettre d'avoir plus tard quelques histoires à narrer, au coin du feu, à mes petits-enfants sur les genoux.

C'est ainsi que je me « déguisai » un jour en scaphandrier pour explorer le fond de la Seine, que je me transformai une autre fois en maître d'hôtel pour obtenir une interview de Primo de Rivera, que je passai une nuit dissimulé sous du foin, dans un grenier, à Saint-Parize-le-Châtel, dans l'espoir d'entendre les aveux de deux assassins.

Que je me recommandai « moi-même », sur du magnifique papier à en-tête d'un président du Conseil, pour aborder le vainqueur du Grand Prix Nobel, le célèbre romancier Sinclair Lewis.

Une autre fois... Mais que fais-je ?

J'ai presque l'air de vouloir m'adresser des compliments alors qu'il me faut faire amende honorable auprès de vous, amis lecteurs, et vous avouer humblement que ma dernière aventure — ou mésaventure, comme vous voudrez — est beaucoup moins brillante.

Et comment ! Bien qu'elle soit pour moi la « meilleure » qui me soit jamais advenue.

M. Georges Hainnaux, dit Jo-la-Terreur, me range brusquement, d'un seul coup d'un seul, au rang de ces journalistes fantaisistes qui décrivent ce qu'ils n'ont jamais vu et font parler ceux qu'ils n'ont jamais entendus.

Alors, franchement, j'en reste abasourdi, suffoqué, estomaqué, « knock out » même ! M. Georges Hainnaux, dit Jo-la-Terreur, a bien voulu en effet adresser à notre gérant la lettre suivante, que nous nous faisons un plaisir d'insérer et qui constitue, je le répète, la plus grande surprise de ma vie journalistique.

Cette lettre, la voici :

Recommandée.

Paris, le 12 octobre 1934.

Monsieur Jacques Bourges,  
Gérant du journal Police-Magazine,  
Paris.

Monsieur le Gérant,

Je vous prie et, au besoin, vous requiers d'insérer la réponse suivante d'un article paru dans votre n° 203, portant la date du 14 octobre 1934 (première page en couverture et page 13, première et deuxième colonnes). Le titre de la première page est Jo-la-Terreur nous fait de sensationnelles déclarations. Le titre de la page 13 est Jo-la-Terreur fait à Police-Magazine de sensationnelles déclarations. L'article de la page 13 commence par J'ai vu Jo, se termine par : Merci, Jo ; il porte la signature Georges Oubert, et j'y suis nommé. Je vous prie et, au besoin, vous requiers d'insérer la présente réponse aux mêmes places et dans les mêmes caractères que l'article paru, le tout conformément aux articles 12 et 13 de la loi du 29 juillet 1881, modifiée par la loi du 29 septembre 1919.

La première page (couverture de votre magazine) porte ce texte : Jo-la-Terreur nous fait de sensationnelles déclarations. C'est absolument faux. Je vous prie donc et vous requiers de passer à la page 1 de votre n° 204 ce texte composé dans les caractères identiques au texte sus-indiqué : M. Georges Hainnaux n'a jamais fait aucune déclaration à Police-Magazine.

En page 13 de votre n° 203, je suis mis en cause plus longuement. Vous déclarez, sous la signature Georges Oubert :

On a même pu le voir récemment chez tel éditeur qui prêtait une oreille attentive à ses propositions concernant la publication de ses mémoires.

Ce livre sensationnel de Georges Hainnaux — c'est-à-dire Jo-la-Terreur ! — serait adapté par Albert Lamboray... et Georges Oubert.

C'est absolument faux, mes mémoires seront adaptés par M. Sicard et non pas par MM. Oubert et Lamboray ; j'ajoute que je n'ai jamais vu, ni jamais entendu parler jusqu'à présent de M. Lamboray.

Vous publiez plus loin une lettre adressée à M. le président de la Commission d'enquête. Cette lettre n'a jamais été remise à votre journal, c'est donc un abus de l'avoir publiée. En résumé, je démens catégoriquement de la première à la dernière ligne l'interview imaginaire que M. Oubert aurait prise de moi pour Police-Magazine. Au surplus, je tiens à préciser que je n'ai jamais été un garde du corps de M. Alexandre Stavisky.

Sous réserve absolue de toutes les poursuites que pourrait nécessiter votre publication

*Surfamille nous devincher et  
voudrais nous voir absolument ce soir  
à cet effet je vous attends à 10 H  
au café de la porte - Carri me  
Marcadet et Ramainvillait  
à tout à l'heure  
merci de moi  
Gis*

Voici la lettre fixant rendez-vous à notre collaborateur Georges Oubert, rédigée chez celui-ci, le 4 octobre, par M. Georges Hainnaux et dont l'authenticité ne peut être discutée, l'encre utilisée étant une encre spéciale introuvable sur le marché français.

diffamatoire, je vous prie et vous requiers, encore une fois, de publier cette lettre aux mêmes places et dans les mêmes caractères que les textes parus dans votre n° 203, portant la date du 14 octobre 1934.

Signé : Georges HAINNAUX.

Eh bien ! vraiment, je ne comprends pas du tout !

Je ne comprends pas dans quel but M. Georges Hainnaux, dit Jo-la-Terreur, éprouve le plaisir de démentir ainsi l'interview qu'il m'a accordée de son plein gré.

D'ailleurs, si vous le voulez bien, avant que d'aborder le sujet, réfléchissons un instant.

N'aurais-je jamais vu M. Georges Hainnaux ? Pour quel motif alors publierais-je de lui une interview imaginaire ?

M. Georges Hainnaux n'aurait-il jamais demandé à mon vieil ami Albert Lamboray et à votre serviteur de rédiger ses mémoires ? Pourquoi alors vous les annoncer et sous notre signature ?

Ce serait absolument inexplicable ! D'autant plus que l'hypothèse d'une hallucination collective au cours de laquelle nous aurions cru voir M. Georges Hainnaux est également peu admissible.

J'ai donc vu Jo.

Jo-la-Terreur ! Et je maintiens de la façon la plus formelle les termes de l'article que nous avons publié la semaine dernière.

Voici d'ailleurs quelques détails qui, je l'espère, pourraient rafraîchir les souvenirs défaillants de M. Georges Hainnaux.

Ce dernier a fait ma connaissance dans les locaux du Populaire où il venait pro-

poser une rectification à un « papier » que j'avais rédigé.

Puis, les jours suivants, nous nous revîmes au café voisin.

C'est là qu'il me proposa de rédiger ses mémoires.

Je lui répondis qu'il y aurait intérêt à le faire à deux pour gagner du temps.

Il accepta.

Le 2 octobre, à 20 heures, je prenais l'apéritif avec Jo-la-Terreur au « Grand Comptoir », qui fait l'angle des rues de Douai et Fontaine, et je le présentais à Albert Lamboray en lui disant :

— Je pars pour Dijon cette nuit, à l'occasion de la déposition de M<sup>me</sup> Nolin. Si vous voulez que le livre projeté soit plus tôt terminé, vous pouvez, en mon absence, donner le plus de « tuyaux » possible à Lamboray. Lui ou moi, c'est la même chose ! Une fois de plus, M. Georges Hainnaux accepta.

C'était, il doit s'en souvenir, le lendemain du jour où je lui prêtai cent francs !

Oh ! je sais ce que cette précision a de mesquin.

Elle est pourtant nécessaire dans le cas présent, ne serait-ce que pour prouver à M. Georges Hainnaux que moi, j'ai bonne mémoire !

Mais il y a mieux.

Le 4 octobre, il se rendait à mon domicile et, en mon absence, assis devant la table de la salle à manger, rédigeait un mot que j'ai heureusement gardé et que je publie aujourd'hui en manière de preuve.

Enfin, le dimanche 7 octobre, dans la matinée, en présence d'Albert Lamboray assis à la terrasse, au bar qui est situé au coin des rues Darrémont et Marcadet,

## Hitler retourne en prison, mais...



Le chancelier Hitler a tenu à se rendre à la prison de Landsberg où il fut en 1924, à la suite d'un « putsch » raté, un prisonnier comme bien d'autres et dont on ne supposait guère, à ce moment-là, qu'il pût devenir un jour le maître de l'Allemagne. Le chancelier a médité quelques instants dans la cellule qu'il occupa il y a dix ans et il s'y est même fait photographier. Rapprochement qui ne manque pas de saveur : voici, au même endroit, presque dans la même attitude, à dix ans de distance, le Hitler 1924 (à droite) et celui de 1934, l'agitateur et le dictateur ! (F. P.)

M. Georges Hainnaux me remettait le duplicata de sa lettre adressée au président Guernut et me faisait les déclarations que j'ai relatées la semaine dernière.

Il ajoutait même : — Dès demain, il faut s'atteler à la rédaction de mes mémoires. Et, en attendant, faire le plus de « boum » — comprenez : bruit — autour de moi.

« C'est de l'excellente publicité !... Ce que je fis. Voilà. »

Depuis je n'ai plus eu le plaisir de revoir M. Georges Hainnaux, qui ne vint pas au nouveau rendez-vous fixé.

Tant pis pour moi ! Mais comment essayer de comprendre l'attitude actuelle de M. Georges Hainnaux ?

Il prétend n'avoir jamais vu Albert Lamboray, ne m'avoir point remis une copie de lettre ni fourni matière à une interview. C'est inimaginable !

Pour ne pas être tenté de me montrer méchant, je n'ajouterai que quelques mots à ces réflexions :

Que M. Georges Hainnaux préfère donner l'adaptation de ses mémoires à M. Sicard plutôt qu'à Lamboray et à moi, c'est son droit le plus strict. Je fais volontiers mon deuil de cette œuvre littéraire.

Mais que M. Georges Hainnaux assure ne pas me connaître, je ne le permets pas. Et c'est aussi mon droit le plus strict !

GEORGES OUBERT.

## Une lettre de M. Sicard

D'AUTRE PART, NOUS AVONS reçu la lettre suivante de M. Sicard :

Recommandée.

Paris, le 12 octobre 1934.

Monsieur Jacques Bourges,  
Gérant du journal Police-Magazine,  
Paris, 10<sup>e</sup>.

Monsieur,

Mis en cause dans votre n° 203 portant la date du 14 octobre 1934, je vous prie, selon la loi du 29 juillet 1881, modifiée par la loi du 29 septembre 1919, de considérer la lettre suivante comme une rectification à l'article intitulé : Jo-la-Terreur fait à Police-Magazine de sensationnelles déclarations, et où je suis nettement mis en cause.

Cet article est paru à la page 13 de votre journal, sous la signature Georges Oubert. Vous affirmez en autres choses, faisant parler M. Hainnaux :

Le lendemain, je recevais la visite d'un autre journaliste-détective, M. Sicard. Cette fois, on m'offrait 800 000 francs.

Je tiens à déclarer que je connais beaucoup de journalistes-détectives, mais que je n'ai jamais publié d'article dans des journaux policiers ; pas même à Police-Magazine.

J'ai simplement discuté, il y a quelques jours, avec un journaliste du Populaire. J'ignorais que le Populaire eût quelque accointance avec Police-Magazine.

Le terme « journaliste-détective » semble donc impropre à mon égard.

J'affirme ensuite que je n'ai jamais offert 800 000 francs à M. Georges Hainnaux ; pour cette raison que, si j'étais à la tête d'un capital aussi considérable, je m'empêcherais d'occuper mes loisirs — qui seraient nombreux — à des exercices qui n'auraient que des rapports très lointains avec le journalisme, même policier.

C'est M. Siméon, de Paris-Soir, qui offrit à M. Georges Hainnaux 800 000 francs et un avion pour remettre à ce « quotidien-détective » les talons de chèques, les bijoux, l'assassin de Prince et la Mafia tout entière !

J'ai déjà rectifié dans un autre journal la lettre signée Georges Hainnaux adressée à M. le président de la Commission d'enquête, lettre que vous publiez. Dans ce billet, il est déclaré que je vis M. Hainnaux le 24 mars. Rien n'est plus inexact. Je n'ai pas vu Georges Hainnaux le 24 mars. Je l'ai vu rue du Dôme, à l'hôtel de Chartres, le jeudi 22 mars, entre 10 heures et 11 h. 30.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations.

Signé : Maurice-Ivan SICARD.

P. S. — Je fais toutes réserves sur les suites judiciaires à donner à vos diffamations.

Je répondrai en peu de lignes :

D'abord M. Sicard sait depuis fort longtemps que j'appartiens à Police-Magazine.

Ensuite, l'expression « journaliste-détective », à mon avis, n'a rien de péjoratif. Tous les journalistes spécialisés ne sont-ils pas un peu détectives, sans être cependant des policiers.

Je remercie enfin M. Sicard des précisions qu'il veut bien nous donner concernant les tractations entre MM. Georges Siméon et Georges Hainnaux.

G. O.

# A HUIS CLOS

## - Causes Salées -

### Mariage à l'essai

Le bel Adrien R..., pris un jour d'un besoin fort naturel, aux environs de la Gare Saint-Lazare, dut entrer dans un de ces petits chalets qu'on dit de nécessité. Quand il rouvrit la porte, ce fut pour se rencontrer presque face à face avec une charmante jeune fille en train de discuter assez aigrement avec la tenancière de l'endroit.

— Je vous dis que votre billet ne vaut rien, criait la préposée. Il y manque un numéro, je n'en veux pas !

La petite cliente, n'ayant point de monnaie, ne savait comment se tirer d'embarras.

On comprend qu'en face de l'occasion qui se présentait de rendre service à une délicieuse personne en posture un peu ridicule, Adrien R... n'hésita pas une seconde.

Il demanda à la jeune fille la permission de régler sa modeste dépense, jeta vingt sous à la vieille sans pitié et, s'effaçant pour laisser passer celle qu'il venait de délivrer, il la rejoignit sur le trottoir afin de récolter ses remerciements chaleureux.

Trois semaines après l'aventure du petit chalet, M<sup>lle</sup> Simone, vendeuse dans une grande maison de couture, sortait chaque soir avec Adrien, employé dans l'usine de son père, gros industriel. Cette idylle paraissait devoir se terminer au mieux, quand...

Mais laissons l'avocat, le sympathique M<sup>e</sup> L..., développer la thèse de la charmante Simone.

— Nous avons pour M. R... un penchant fort vif, mais nous possédons assez d'amour-propre pour n'avoir pas cédé aux attirances de la seule nature...

« M. R... nous dit un jour : « Je suis prêt à vous épouser ». Vous avez ma parole d'honneur, mais je vais vous exposer un cas de conscience. Dans notre monde, on a la sottise habitude de se marier sans se connaître bien. Qu'en résulte-t-il ? C'est que peu de temps après la cérémonie, le soir même parfois, on se rend compte qu'on n'était pas fait l'un pour l'autre et c'est le malheur de deux existences réalisé... Je ne doute pas ma chère Simone que vous ayez les plus jolies jambes du monde, je les ai vues, au moins jusqu'au genoux. Mais il y a autre chose que les jambes. La désillusion provient la plupart du temps, croyez-moi, de ce qu'on se découvre des imperfections tenues soigneusement cachées jusqu'au dernier moment. Je vous propose donc une rencontre chez moi. Nous nous ferons voir naturellement tels que nous sommes, et, cette petite formalité remplie, il ne restera plus qu'à fixer le jour de la nocce.

« Messieurs je ne vous cache pas que, si j'avais été à la place de ma cliente, je n'aurais pas accepté la « petite formalité », mais l'orgueil chez les femmes est toujours le plus fort. M<sup>lle</sup> Simone se rendit à l'invitation et, fière de son académie, la présenta dans toute sa splendeur virginale à son prétendant.

« Celui-ci n'était pas en peine de montrer la perfection athlétique de ses formes. Il rendit à sa fiancée sa politesse, et, l'accord établi sur une admiration réciproque, M. R..., ayant juré qu'il était prêt à épouser, l'irréparable se produisit. Inutile de dire que le bel Adrien reprit quelques jours plus tard la promesse faite dans les conditions ci-dessus relatées...

M<sup>e</sup> L... affirme cependant que l'expérience au cours de laquelle M<sup>lle</sup> Simone perdit son bien le plus précieux, de son plein gré, était dans l'esprit des deux participants un essai destiné à donner aux parties « prenantes » un aperçu de l'avenir, et qu'elle constitue un engagement formel.

Or, paraît-il, Adrien ne fut pas satisfait de l'opération. Il le fit savoir à la belle, et par lettre. Dans ces conditions, il se refuse à payer toute espèce de dommage et intérêts.

Après en avoir longuement délibéré, le tribunal débouta la demanderesse.

## AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse de cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclairez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

REMÈDES WOODS, 10, Archer Street (188 T.B.K.) Londres W.

### Le mari récalcitrant.

Il s'appelle John Ostraight, il a trente-deux ans, il n'est pas plus mal qu'un autre, et il aurait pu faire son chemin dans le monde si la crise ne l'avait, dès 1932, jeté sur le pavé de Londres avec, pour toute ressource, le modeste secours officiel de chômage.

Et cette pénible situation se serait sans doute prolongée longtemps pour Ostraight, si un jour dans un « Pub » (1) il n'avait pas fait la connaissance d'un gentleman français, lequel se prit d'amitié pour lui, l'emmena à Paris et le maria dans cette ville à une femme nommée Léa, de profession assez mal définie.

L'union régularisée devant le consul anglais, Ostraight emmena sa femme dans l'hôtel où il était descendu. Deux heures plus tard, la nouvelle épouse s'enfuyait en compagnie du sieur Vincent le *deus ex machina* de cette affaire, pour ne plus revenir.

L'abandonné n'eut plus alors que la ressource de reprendre le chemin de Londres où le hasard le replaça à quelques mois de là en face de l'infidèle et de l'homme qu'il avait enlevé.

— Quelle bonne rencontre ! s'écria celui-ci, nous allons fêter l'événement.

Résultat : Ostraight, emmené dans une voiture, fit avec le couple la tournée des grands bars, puis fut laissé ivre-mort dans une petite rue de Forest-Hill, aux environs de minuit.

Lorsqu'il revint à lui, les autres avaient encore une fois disparu.

Dès lors, le pauvre comprit qu'il se passait des événements extraordinaires. De brave homme, il se transforma subitement en mouton enragé, altéré de vengeance.

Son premier soin fut de se renseigner sur son propre cas, de se faire le détective de son affaire personnelle. Quelques camarades lui contèrent des faits surprenants. Il apprit que les prostituées françaises gagnent beaucoup à Londres, mais que la police n'admet pas leur immigration. Il sut que certains trafiquants se ravitaillaient néanmoins en chair étrangère et que, pour y parvenir, tous les moyens leur étaient bons. De là à saisir le sens exact de son aventure, il n'y avait pas loin, John se lança résolument sur le chemin de la vengeance. Il lui fallut huit mois de travail, d'enquêtes, de filatures, de guets, de souffrance matérielle, morale... Enfin il acquit la certitude que son épouse légitime « travaillait » chez elle, dans une maison de Daughy street, où elle demeurait avec Vincent, son souteneur, lequel l'avait élevée au rang de femme, ce qui ne l'empêchait pas

(1) Public house : bar.

d'avoir des « doublards » et des « filles d'amour » qui faisaient pour lui les docks et le quartier de Putney. John Ostraight se décida à agir. Un samedi soir, après le dîner, il s'approcha de la maison de Léa ; un cottage précédé d'une grille et composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'un premier étage. Il vit toutes les fenêtres allumées ; cela ne l'intimida point il tira la sonnette, il mit revolver au poing, bouscula la soubrette qui, poussant des cris, s'effondra sur le parquet. Trente secondes plus tard, il se trouvait dans un salon où un vieux monsieur assis près de Mrs. Ostraight, dégustait un verre de gin, en débitant des mots d'amour.

La scène qui suivit fut brève, John mit son arme sous le nez du gentleman qui pâlit, leva les bras et ne bougea plus. D'un coup de crosse, il rendit cette immobilité involontaire. Puis, se tournant vers sa femme, il lui donna l'ordre de le conduire dans sa chambre.

— Tu es mon épouse, lui commanda-t-il, déshabille-toi.

Léa fit mine d'obéir, mais, en personne de tête, elle s'arrangea pour atteindre un bouton électrique qui correspondait à l'appartement du sieur Vincent.

Quelques instants plus tard, celui-ci entra armé, lui d'une simple canne, dont il menaçait aussitôt son adversaire.

La vue du pistolet braqué en un clin d'œil ne lui permit pas d'achever son geste. Mais John fut pris d'une hilarité folle. Une idée sublime de vengeance venait de détruire tous ses anciens projets. Menaçant toujours son ancien protecteur, il lui ordonna de frapper de toutes ses forces avec sa canne la malheureuse Léa qui, enfin nue, à bout de résistance nerveuse, venait de tomber à la renverse sur le lit.

— Frappe de toutes tes forces ! Frappe ou je te brise les jambes à coup de revolver.

Vincent ne voulait pas risquer de voir sa peau transformée en écume. Il travailla du bâton si bien que Léa fut retrouvée inanimée par la police avertie quelques minutes plus tard.

Elle saignait abondamment, ce qui prouve que les coups n'avaient pas été ménagés, ni en nombre ni en violence.

Devant le tribunal d'Old Bond Street, ce petit drame vint d'avoir son dénouement.

Le sieur Vincent convaincu d'avoir organisé le mariage de Léa avec John pour pouvoir faire entrer la fille en Angleterre sous l'étiquette de citoyenne du Royaume Uni ; convaincu également du trafic de chair à plaisir, s'entend condamner à trois ans de *hard labour*. Léa fera six mois de la même peine malgré ses blessures. Quant à John Ostraight, inculpé d'abord, il sortira sain et sauf de la salle d'audience, absous des délits de menaces, de port d'armes, et de violation de domicile. La qualité de mari, de mari malheureux, lui vaudra même d'être félicité par le juge pour sa courageuse intervention.

Puisse-t-il enfin trouver du travail !

Mais, dit la sagesse, s'il est préférable d'être trompé que sous-préfet, c'est que la première de ces « professions » est plus stable et sujette à moins d'aléas... Pauvre John Ostraight !

### Les trois fétiches.

Jean F..., vingt-quatre ans, avait fait la connaissance, un beau jour d'automne, de Raymonde C..., sa cadette de trois ans. Ils se plurent, ils s'aimèrent.

Cela dura jusqu'au moment où la jeune fille abandonna le jeune homme.

Jean F... n'accepta pas d'être ainsi lâché. Il se mit en quête de l'infidèle, parvint à découvrir sa retraite et songea à la vengeance. Elle s'offrit à lui par le truchement de la concierge de l'immeuble où Raymonde demeurait avec son nouvel amant. Cette femme, véritable sorcière moderne, tirait les cartes, préparait des formules d'incantation, lisait dans le marc de café et possédait un faible pour les amoureux dans le chagrin. Elle promit à Jean de faire revenir à lui la jolie Raymonde, qui, fort crédule, l'avait déjà consultée à plusieurs reprises.

Effectivement, un mois plus tard, la jeune fille, de son propre chef, venait attendre Jean F... à la porte de son bureau.

Étonnement ! phrases brèves ! Interrogations ! L'instant d'après le couple entra dans un café pour parler des beaux jours d'antan et aussi renouer tout au moins passagèrement de douces relations. Dîner, puis entrée dans un hôtel discret.

Enfin, voici le drame que contera à la barre un témoin, le patron de la maison meublée, homme gros, rouge, court.

— Il pouvait être aux environs de minuit, monsieur le président. Les deux clients étaient montés depuis 10 h. 30 ; ils occupaient la chambre n° 5 qui est réservée aux personnes de passage.

— Ils avaient dit au garçon : « Vous frapperez à la porte à minuit et demi. » Alors vous comprendrez ma surprise, en percevant soudain deux coups de revolver qui venaient justement de cette chambre. Je bondis, j'ouvre la porte...

— Elle n'était pas fermée à clef ?

— Non seulement un petit verrou qui ne tenait guère, mais c'est une précaution contre les clients qui voudraient abuser...

« ... J'ouvre la porte en poussant fort, et je vois un corps étendu sur le lit, dans une flaque de sang, tandis qu'à l'autre bout de la pièce la femme, en chemise, près de la fenêtre, tremblait, le revolver fumant à la main... Tout de suite, jeme précipitai vers la victime. Elle n'était pas morte... Seulement blessée à l'épaule et à la main droite par les projectiles. Rassuré, je désarmai la meurtrière que me dit : « Il s'est moqué de moi, j'ai été prise d'un coup de colère. Je regrette bien... » Pendant ce temps, mon garçon était allé chercher un agent... Il fit enlever le blessé et accompagna la femme chez le commissaire... C'est tout ce que je sais naturellement en dehors de tous les tracas que cette histoire m'a causé, le linge perdu... le scandale... les...

Mais le reste se perd dans un murmure et les remerciements assez secs du président.

Il ne reste plus qu'à essayer de tirer de la victime, le pauvre Jean F..., la vérité sur la cause exacte de ce drame, en somme inexplicable puisque, si quelqu'un devait tirer, c'était bien l'abandonné, le jeune homme meurtri dans son amour-propre et dans son amour tout court.

Aujourd'hui, tout à fait rétabli, Jean F... s'avance à la barre, un peu trop rose et le front couvert de sueur. Il a un coup d'œil indulgent pour celle qui faillit l'envoyer dans l'autre monde et... fait l'aveu de ses torts, en galant homme.

— Rien ne serait arrivé murmure-t-il, si je n'avais pas agi comme un véritable enfant. Messieurs, j'étais désespéré du départ de ma maîtresse. J'obtins de la concierge de son nouvel ami la promesse d'agir sur Raymonde afin qu'elle me revint au moins par un soir. A cet effet, il fut convenu que la chiromancienne affirmerait à ma maîtresse ceci : « Votre bonheur et votre tranquillité ne seront complets que si vous pouvez m'apporter... trois... mettons : trois *cheveux* arrachés sur certaine partie du corps de votre dernier amant. Grâce à ces trois éléments pris par surprise, je composerai un philtre qui vous protégera contre tous les malheurs, tous les mauvais tournants de l'existence. »

« Ce moyen, dont j'avais trouvé l'idée dans un vieux livre sur les incantations tziganes, réussit fort bien. Raymonde n'hésita pas dans sa crédulité à me revoir, à m'offrir une soirée toute intime, bref à tout mettre en œuvre pour me ravir les... ingrédients indispensables à sa sécurité future. Je m'y prêtai naturellement de la meilleure grâce du monde, mais, lorsque ma maîtresse m'eut ravi... les trois fétiches, j'éclatai de rire et je lui contai mon stratagème. Cet aveu eut le don de porter au paroxysme sa colère. Elle s'était munie d'un revolver... Vous savez la suite... Mais, aujourd'hui, je tiens à dire que les torts sont de mon côté et que je pardonne sincèrement à Raymonde.

Le tribunal, sans doute ému et aussi vivement intéressé par cet aveu de la victime, qui ne s'est pas portée partie civile, condamne Raymonde C... à un an de prison avec sursis. J. C.

## A BAS LES VOILES



Dans les provinces asiatiques où le Gouvernement des Soviets a pu s'implanter, la libération des femmes indigènes est un des premiers soucis des autorités russes. Voici, exemple caractéristique, une séance du tribunal dans une petite ville du Tadjikistan. La demanderesse, qui vient se plaindre d'avoir été battue par son mari, porte encore la paraja, ou voile traditionnel. Par contre, l'autre femme, qui fait partie des trois juges, a le visage découvert, à la moderne. (Rap.)

Direction - Administration - Rédaction

30, rue Saint-Lazare, PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléph. : Trinité 72-96. — Compte Chèques Postaux 1475-65

ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE	Un an (avec primes) ...	50 fr.
	Un an (sans prime) ...	37 fr.
	Six mois ...	26 fr.
ÉTRANGER	Un an ...	65 fr.
	Six mois ...	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux. Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

# Voici l'assassin ! LES FOUS EN LIBERTÉ

(Suite de la page 9.)

à manche, très vraisemblablement, mais il avait jeté à terre une lame de rasoir mécanique, qu'il ne croyait pas qu'il fût possible d'identifier, après avoir dépouillé la jeune fille de ses vêtements et l'avoir plongée tout saignante encore dans la baignoire dont il fit couler l'eau. Il fut condamné à être pendu. Et il le fut.

Mais je crois bien que la plus extraordinaire aventure de crime travesti en suicide que j'aie eu l'occasion de connaître fut celle que je vais dire et dans laquelle j'ai joué moi-même mon rôle officiel de légiste expert.

Cela s'est passé dans mon propre pays, où j'ai exercé longtemps cette fonction. Je ne suis d'ailleurs intervenu dans cette affaire qu'assez longtemps après qu'elle eût été pour la première fois réglée.

Un procès-verbal relatait qu'un jeune homme, Charles W..., s'était suicidé. Et, vraiment, le rapport ne pouvait pas relater autre chose. Le jeune Charles W... avait été découvert dans la chambre meublée qu'il habitait — c'était, lui aussi, un étudiant — le cœur percé d'une balle de pistolet. L'arme était encore à côté de sa main, sur le divan où il était étendu mort.

Mais la porte de sa chambre était fermée à clef de l'intérieur. En un mot, il s'était enfermé, mentionnait le rapport, pour se donner la mort. Sa chambre ne comportait qu'une fenêtre et qui était grillée de solide barreaux espacés l'un de l'autre de douze centimètres. Encore, deux barreaux transversaux ne laissaient-elles passage possible à un être humain. Enfin, cette pièce était située au quatrième étage sur la rue.

Le suicide était logique. Aussi, cette affaire fut-elle clôturée par une ordonnance décidant qu'il n'y avait pas lieu à recherches ni à poursuites et fut-il naturellement admis que le jeune Charles W... s'était volontairement donné la mort.

Cinq ans se passèrent. Et ce n'est qu'au bout de ces cinq années que je m'occupai de l'affaire.

Je vous demande la permission d'interrompre ici cette affaire comme elle l'a été elle-même. Mais elle me semble devoir entrer dans la relation des machinations les plus adroites que j'ai pu noter chez les criminels.

Provisoirement, considérons donc, comme l'ont fait trop longtemps les magistrats, que le jeune Charles W... était mort naturellement des suites de son suicide prouvé par les conclusions de l'enquête.

(A suivre.)

Z...

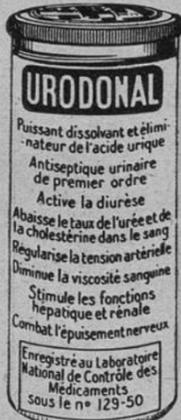
Expert légiste.

## L'ENNUI C'EST LA MORT ! POUR RIRE et FAIRE RIRE



Demandez les catalogues Farces, Attrapes, Surprises, pour Soirées et dîners, Chansons, Monologues, Prestidigitations, Physique, Magie, Libération. — Envoi contre 2 fr. Service 22 H. BILLY, MA YETTE Succ<sup>r</sup>, 8, rue des Carmes, Paris-5<sup>e</sup>. Maison fondée en 1838.

# POUR 10 frs



vous pouvez faire une cure d'Urodonal qui prévient, combat et guérit rhumatismes, goutte, névralgies, obésité. C'est l'anti-urique le plus économique.

Toutes pharmacies ou E<sup>r</sup> Châtelain, 2, Rue de Valenciennes, Paris. Renseignements gratuits.

# URODONAL

PRODUIT FRANÇAIS employé dans le monde entier

BON N° 97.P.O. à nous retourner pour recevoir, gratis et franco, l'ouvrage du Docteur Guignot : "Ce qu'il faut savoir pour se bien porter"

Le Gérant : JACQUES BOURGES.

(Suite de la page 11.)

poudre, un voile, un fard ou un chaton de bague... Une légère éraflure dont on s'excuse, en pressant une main, et ça y est... Cléopâtre effeuillant une rose préparée au-dessus de la coupe que va vider son amant... Livie empoisonnant sur l'arbre même les figues que son ennemi va manger... Et celle-ci, la plus étonnante de toutes... On est à table. Le maître d'hôtel apporte des pigeons. Chacun se sert... Mais il n'y en a que sept, et les convives sont huit. Peu importe, M<sup>me</sup> P... partage celui qui reste avec sa belle-fille... — Tenez, ma chérie... — Merci, maman... Au dessert, la bru est prise de douleurs épouvantables. On la soigne. Les médecins accourent : poison, disent-ils... Ils tentent l'impossible pour la sauver. Mais la malheureuse meurt en quelques minutes... L'autopsie confirme le diagnostic : strychnine. Mais comment la chose s'est-elle produite ? On interroge les convives, les domestiques. On enquête. Rien... Un mystère absolu. Le Parquet classe l'affaire. Et la vie continue...

Mais la belle-mère donne des signes de déséquilibre et parvient bientôt à un tel état d'excitation qu'il faut l'enfermer. Et c'est alors qu'elle livre son secret, en un moment de détente, comme on raconte une blague : — Les idiots ! Ils n'ont jamais rien compris. C'est moi qui l'ai empoisonnée !... Avec le couteau... — Comment, avec le couteau ?... — Oui, le couteau dont je me suis servi pour découper le pigeon... Il y avait de la strychnine sur la lame... Mais d'un seul côté.

Les policiers, à vrai dire, auraient pu s'en douter. Ce meurtre était le troisième du genre. L'histoire antique en avait enregistré un premier et l'histoire du moyen âge un deuxième. Mais les policiers ne sont pas des historiens...

(A suivre.) G. S.-B.

## LE RELIEUR "Police-Magazine"

GARDEZ AVEC SOIN VOS NUMÉROS EN UTILISANT NOTRE RELIEUR

Établi pour contenir 52 numéros et dans lequel les journaux sont fixés sans être ni collés ni perforés. Les fascicules ainsi reliés s'ouvrent complètement à plat.

Ils peuvent être ENLEVÉS ET REMIS A VOLONTÉ

En vente à nos bureaux. 9 fr.  
Envoi franco : France... 11 fr.  
Étranger... 14 fr.

Adresser commandes et mandats à l'Administration de "POLICE-MAGAZINE", 30, Rue Saint-Lazare-PARIS (IX<sup>e</sup>). AUCUN ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

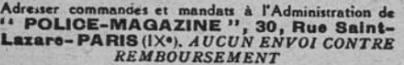
## DÉTATOUAGE Produits-Méthode du Prof. DIOU

8, Rue Fernand-Foureaux, PARIS (XII<sup>e</sup>).

## TOUT LE MONDE ASTROLOGUE

Cours complet en 24 leçons, écrit dans un style clair et compréhensif pour tous, très progressif, pratique. La série de 8 leçons, 20 fr. Les 3 séries 50 fr. Prime gratis, carte natalité. Demandez : Pour hypnotiser en 3 leçons : 3 fr. 75. La bague mystérieuse Laloy, pour vaincre timidité, soumettre personne à sa volonté : 22 fr. Les vrais Secrets de la Puissance et de l'Amour mis au pouvoir de l'homme et de la femme : 3 fr. 25. Ecrire : L'INITIATEUR, A VIESLY (Nord).

Vente directe du fabricant aux particuliers — franco douane



100.000 clients par an. — 30.000 lettres de remerciement. Demandez de suite notre catalogue franco gratuit. Meinel & Hérol, Markhausen 510 (Tch.-Slov.)

ARTICLES D'HYGIÈNE EN CAOUTCHOUC

Sont les véritables Préservatifs "BLACK CAT" en caoutchouc-bois sans soudure. VÉRIFIÉS, CONTRÔLÉS et GARANTIS indéchirables 1 an, sont réputés dans le monde entier depuis des années pour leur SOLIDITÉ et, seuls, ils vous assurent une SÉCURITÉ ABSOLUE !



RECOMMANDÉ : Le N° 114 « LATEX », nouveau préservatif donnant toute sécurité malgré son extrême finesse, et le N° 106 « SOIE CHAIR », lavable, d'une solidité incomparable.

CATALOGUE illustré en couleurs (20 pages de photos) de nombreux articles intimes pour Dames et Messieurs avec tous renseignements et prix, joint gratuitement à tous nos envois.

ENVOIS rapides, recommandés, en boîtes coquettes sans aucune marque extérieure qui puisse laisser soupçonner le contenu (DISCRETION ABSOLUE GARANTIE).

PORT : France et Colonies : 2 francs ; Étranger : 5 francs ; Contre remboursement (sans étranger), port et frais : 3 frs. (Bien indiquer votre adresse très lisible et complète.)

PAIEMENTS : Nous déconseillons les envois en espèces et en timbres. Adressez mandats-poste, mandats-cartes, mandats-lettres, mandats-internationaux ou chèques à la

MAISON P. BELLARD, HYGIÈNE 55, rue N.-D.-de-Lorette, 55 - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue. Magasins ouverts de 9 h. à 7 h. — Même maison, mêmes articles : 22, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS-9<sup>e</sup> (G<sup>o</sup> Boulevards)

# Nuits Strasbourgeoises

(Suite de la page 7.)

— Pas de patrouille de cosaques ?  
— Non, rien en vue !  
La porte s'entr'ouvre, nous nous faufileons dans un couloir obscur aux murs sales et suintants, montons un étage. Un orchestre réduit, quelques rares couples qui dansent, des niches obscures où parfois s'attarde une servante.

Des gloussements, des rires...  
Derrière une table, deux filles attendent.  
Quoi?... Nous nous dévouons.  
Une blonde, pas mal du tout, d'ailleurs, baragouine le français tant bien que mal ; sa camarade ne comprend rien, mais sourit de confiance...

— Quand je parlerai français, dit-elle à sa copine, j'irai à Paris.  
Quelle aubaine ! Comme s'il n'y en avait pas assez comme ça !  
Le patron, de temps en temps, montait faire une petite tournée pour voir si tout marchait bien, puis, rassuré, repartait faire le guet et attendre les clients.

La nuit se finit, finissons-la bien.  
L'hôtel « Maison Rouge », le bon endroit select de Strasbourg. La barmaid, un numéro et une femme à la coule, agite son shaker derrière le comptoir.  
C'est le gratin de la noce strasbourgeoise qui se retrouve ici, de vieux messieurs honorables et décorés, de jeunes industriels blonds et jouffus, encore saouls de la veille.

La barmaid m'indique deux jolies filles penchées sur un journal de mots croisés : — Tenez, voilà votre affaire, ce ne sont pas des professionnelles ; deux jeunes filles que leurs parents laissent libres. Très libres en effet, un peu trop libres, dirons-nous.

Elles nous accueillent aimablement. Nous bavardons, on parle de Paris... La plus blonde est avec moi dans la voiture qui me ramène à l'hôtel... — Vous savez, je dois être ce matin chez moi avant 7 heures.

Il n'y a rien à faire d'ailleurs ; des fantaisies de demi-vierge, mais c'est tout, intégralement tout. Évidemment, il faut quand même laisser une certaine « primeur » pour le fiancé à venir... Nous nous sommes tous retrouvés à 10 heures près du pont de Kelh, à la baignade.

Le soleil avait chassé les mystères de la nuit. Plus de contrebande, de prostitution ; des baigneuses qui s'ébrouent, des chandails lourdement chargés qui passent lentement.

Strasbourg se réveille au soleil, prêt à se remplir de bière mousseuse et de tonnerres de choucroute savoureuse... Tout le monde s'agite gaiement de la Robertsau à la rue des Pucelles.

Le cauchemar nocturne s'est enfui avec le matin...  
R.-G.-A. G.

## OFFRE SÉRIEUSE ET SINCÈRE PROFITEZ-EN SI VOUS SOUFFREZ DE

# NEURASTHÉNIE

Névrose, Épuisement nerveux, Débilité, Dépression, Impuissance, Variocèle, Pertes séminales, Neurasthénie sexuelle, Affections des reins, Vessie ou Prostate, Rhumatisme, Goutte sciaticque, si vous êtes faible et sans force, si votre organisme est épuisé, demandez mon livre l'ELECTRICITÉ guérisseur naturel. Vous y trouverez les causes de vos souffrances et le moyen d'obtenir une guérison certaine et garantie. J'ai étudié ces questions pendant 20 ans et j'offre gratuitement le fruit de mon labeur à ceux qui souffrent. Donnez-moi seulement votre adresse sur une carte postale et immédiatement je vous ferai parvenir mon livre avec illustrations et dessins.

DOCTEUR S.-H. GRARD INSTITUT MODERNE, 30, Av. Alexandre-Bertrand BRUXELLES-FOREST  
Affranchissement pour l'Étranger : Lettres fr. 1.50 — Cartes fr. 0.90

## EN UTILISANT LE...

# PETIT COURRIER

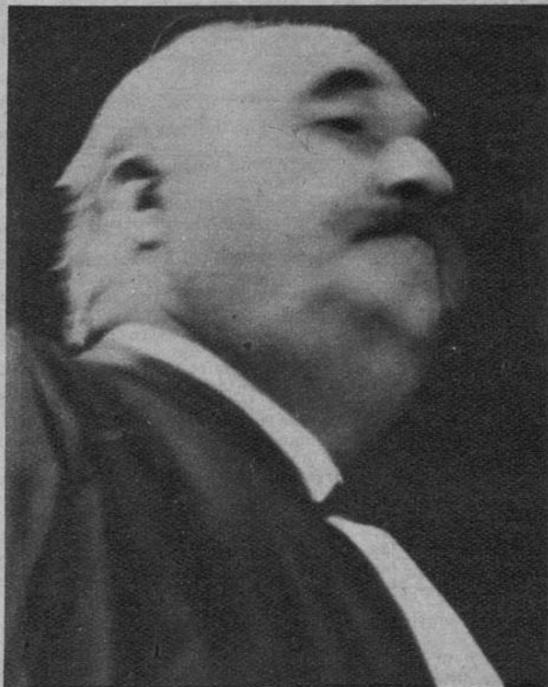


# de SÉDUCTION

QUI PARAÎT TOUS LES SAMEDIS,

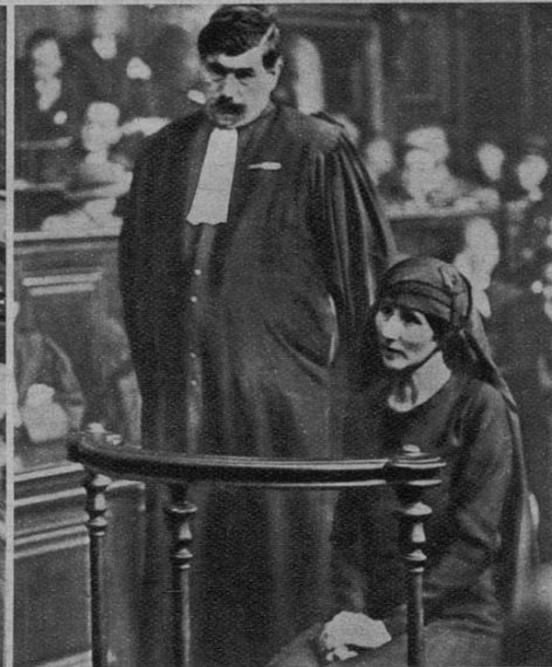
vous trouverez ce que vous cherchez.

EN VENTE PARTOUT : 1 FR. 50



Le jugement de Violette Nozières, comme bien l'on pensait, s'est terminé par la condamnation à mort de la jeune parricide, dont l'attitude aux Assises demeura mystérieuse : tantôt affaissée et tantôt éperdue de rage, Violette Nozières apparut à beaucoup comme l'incarnation même du désaxement et de la perversité.

M. Gaudel, avocat général, a prononcé un réquisitoire d'une sûreté et d'une vigueur étonnantes. Le voici en train de parler. Au centre, Violette Nozières et son jeune défenseur, M<sup>e</sup> Vésinne-Larue. A droite, Jean Dabín, l'étudiant sans scrupules, dont la conduite fut si sévèrement et si justement blâmée par le président et le procureur général. (Rol., F. P.)



Les magistrats de la Cour d'Assises écoutent avec attention les explications de la parricide qui renouvelle l'aveu de son crime et donne sans émotion apparente les détails les plus précis touchant la manière dont elle s'y prit à deux reprises. A droite, cette femme creusée et pâle

est la mère de Violette, assistée de son avocat M<sup>e</sup> Boitel. La malheureuse mère a pardonné publiquement à sa fille et s'est désistée de sa poursuite au civil. Violette Nozières, de son côté, en pleine audience avait imploré le pardon de celle qu'elle voulut tuer. (Fulg., France-P.)



L'enquête continue, touchant les « gangsters de Lille », dont le policier Mariani était le chef. L'un des inculpés, Casanova, a choisi pour défenseur M<sup>e</sup> Kahn que représente notre photo. (Rol.)

La tentative d'insurrection espagnole paraît complètement réprimée, la police, les troupes et le Gouvernement ayant fait preuve, en matière de répression, d'une énergie... peu commune. Seuls, quelques rebelles tiennent encore la montagne, à Ochoa. Voici, à Madrid, l'arrestation d'un communiste notoire signalé comme ayant été au premier rang de la bataille. L'homme, on le voit, se rend sans condition. (N. Y. T.)